

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 novembre 1981.

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1982, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur,  
Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES  
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 42

Défense.

EXPOSE D'ENSEMBLE. — DEPENSES EN CAPITAL

Rapporteur spécial : M. Jean FRANCOU.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Henri Duffaut, Jacques Descours Desacres, Geoffroy de Montalembert, Jean Cluzel, vice-présidents ; Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, Louis Perrein, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; René Ballayer, Charles Beaupetit, Stéphane Bonduel, Henri Callavet, Jean Chamant, René Chazelle, Marcel Debarge, Gérard Delfau, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Pierre Gamboa, Henri Goetschy, Robert Guillaume, Marc Jacquet, Tony Larue, Georges Lombard, Michel Manet, Josy Moynet, René Monory, Jean-François Pintat, Christian Poncelet, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Robert Schmitt, René Tomasini, Henri Torre, Camille Vallin.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (7<sup>e</sup> législ.) : 450 et annexes, 470 (annexe 44), 473 (tome I) et in-4° 57.  
Sénat : 57 (1981-1982).

---

Loi de finances. — Défense nationale.

## SOMMAIRE

	Pages.
<b>Introduction</b> .....	5
<b>PREMIÈRE PARTIE. — Exposé d'ensemble sur le budget de la défense pour 1982.</b>	<b>7</b>
Chapitre premier. — <i>L'effort de défense de la Nation</i> .....	7
1. — Quel est le chiffre à prendre en considération ? .....	7
2. — L'accroissement par rapport au budget initial pour 1981 .....	9
3. — Place du budget de la Défense dans le budget de l'Etat .....	10
4. — Comparaison avec l'effort réalisé à l'étranger en matière de défense .....	11
5. — Comparaison avec les objectifs fixés par la loi de program- mation de 1976 .....	12
6. — L'évolution des autorisations de programme .....	14
Chapitre II. — <i>Les principaux objectifs de défense</i> .....	15
1. — Le maintien de la capacité nucléaire .....	15
2. — L'équilibre entre les forces nucléaires et les forces classiques.	17
3. — Les études générales et les recherches de défense .....	19
4. — Le maintien et la modernisation de l'industrie de l'armement.	21
<b>DEUXIÈME PARTIE. — Les dépenses en capital</b> .....	<b>23</b>
Chapitre premier. — <i>Généralités</i> .....	23
Chapitre II. — <i>Section commune</i> .....	26
Chapitre III. — <i>Section Air</i> .....	38
Chapitre IV. — <i>Section Forces terrestres</i> .....	42
Chapitre V. — <i>Section Marine</i> .....	47
Chapitre VI. — <i>Section Gendarmerie</i> .....	52
<b>TROISIÈME PARTIE. — Dépenses militaires et économie</b> .....	<b>55</b>
1. — Rappel des approches théoriques .....	56
2. — La « productivité » des dépenses de défense .....	58
3. — La nécessité d'une analyse plus fine .....	60
4. — Les études entreprises et les résultats espérés .....	62

<b>QUATRIÈME PARTIE. — Les modifications apportées par l'Assemblée Nationale.</b>	<b>65</b>
<b>Conclusion</b> .....	<b>67</b>
<b>Dispositions spéciales. — Art. 45. — Mesures nouvelles. — Dépenses en capital des services militaires</b> .....	<b>69</b>
<b>ANNEXE N° 1. — Répartition et évolution des crédits de la Section commune</b> .....	<b>73</b>
<b>ANNEXE N° 2. — Répartition et évolution des crédits de la Section Air ...</b>	<b>75</b>
<b>ANNEXE N° 3. — Répartition et évolution des crédits de la Section Forces terrestres</b> .....	<b>76</b>
<b>ANNEXE N° 4. — Répartition et évolution des crédits de la Section Marine..</b>	<b>77</b>
<b>ANNEXE N° 5. — Répartition et évolution des crédits de la Section Gendarmerie</b> .....	<b>78</b>

---

## INTRODUCTION

Quel que soit le souci, bien naturel à votre Commission des Finances, de s'attacher avant tout à la rigueur mathématique des données spécifiquement budgétaires, elle ne peut ignorer l'environnement politique dans lequel ces données ont été élaborées.

Si l'évaluation du projet de budget militaire pour 1982 repose en premier lieu sur l'examen des lignes et des colonnes du « bleu » budgétaire, elle doit donc également, si l'on veut prendre la mesure des intentions du nouveau pouvoir, intégrer l'évaluation complémentaire des divers événements intéressant la défense, survenus depuis le 21 mai 1981.

Les actes suivent-ils les paroles ?

La réponse se trouve dans une confrontation, qui se veut aussi objective que possible, des documents publiés, des déclarations faites et des décisions prises.

Pour résumer d'une phrase la conclusion qui se dégage d'une telle analyse, on peut dire que la continuité, lorsqu'elle est annoncée, et le changement, lorsqu'il est proclamé, semblent tous deux plus apparents que réels.

C'est assez dire que le projet de budget de la Défense comporte à la fois, du point de vue de votre rapporteur, des points d'ombres et des zones plus claires : on n'émettra pas à son égard un jugement sans nuances ; mais on s'attachera, dans l'intérêt de l'avenir, à dégager les incertitudes, avec leurs risques et leurs espoirs.

\*  
\*\*

Suivant la démarche la plus classique, ce rapport abordera les aspects généraux :

- montant global du budget ;
- analyse des principaux objectifs,

avant de s'attacher à l'examen des *crédits d'équipement*, dans l'ordre de leur présentation budgétaire.

Il s'efforcera enfin d'apporter quelques vues, personnelles ou non, sur une question qui a fait l'objet de nombreuses études, sans toujours recevoir de conclusion bien nette : les *liens qui existent entre les dépenses militaires et l'économie nationale*.

En cette période transitoire entre une loi de programmation militaire qui arrive à son terme, et une nouvelle loi annoncée pour 1983, il a en effet paru intéressant d'approfondir des rapports dont on voit bien qu'ils existent, mais sans en évaluer toujours le sens et la portée.

## PREMIERE PARTIE

### EXPOSE D'ENSEMBLE SUR LE BUDGET DE LA DEFENSE, POUR 1982

On se proposera d'abord, dans une approche tout à fait globale, de porter une appréciation sur le *niveau de l'effort* demandé à la nation, pour les besoins de sa *défense*, en 1982. On utilisera à cet effet les différentes comparaisons ou termes de références usuels, notamment, depuis de nombreuses années, dans le rapport de votre Commission des Finances.

Toujours dans le cadre de cette approche globale, on essaiera de cerner les masses de crédits attribués aux *principaux « objectifs » de défense* :

- force nucléaire stratégique ;
- armement nucléaire tactique ;
- entraînement et équipement des forces « classiques ».

Malgré leur sécheresse, ces chiffres sont de puissants indicateurs de la volonté politique de défense ; les données relatives, les inflexions d'une année à l'autre sont particulièrement significatifs, compte tenu des pesanteurs habituelles dans la gestion d'un corps d'environ 720 000 personnes, dont 310 000 militaires d'active, 270 000 appelés et 140 000 civils.

#### CHAPITRE PREMIER

##### L'effort de défense de la Nation.

###### 1. — QUEL EST LE CHIFFRE A PRENDRE EN CONSIDERATION ?

Le total des crédits de paiement figurant au projet de budget de la Défense pour 1982 est de 144 392 millions de francs, représentant 18,31 % du budget de l'Etat.

Mais afin de permettre une comparaison, comme on l'avait fait lors de l'examen des budgets des années précédentes, il convient

de corriger ces chiffres de certaines sommes qui sont venues, au fil des ans, s'ajouter au budget de la Défense dans sa présentation formelle, sans modifier les attributions ni augmenter les moyens réels de ce département ministériel.

Afin de ramener le budget pour 1982 à sa « structure de programmation », il convient de déduire :

	En millions de francs.
La participation de l'Etat aux charges du fonds spécial des ouvriers .....	2 088
La participation aux charges des pensions civiles et militaires .....	19 408,8
(Le budget, après déduction de ces deux postes, est fréquemment appelé « budget hors pensions ».)	
Le remboursement au budget des Postes et Télécommuni- cations des dépenses du service général du C. N. E.T.	40
	<hr/>
Soit au total .....	21 536,8

**C'est, en définitive, un total de 122 855 millions de francs qui sera retenu comme montant du projet de budget de la Défense pour 1982 en crédits de paiement.**

C'est, en effet, ce montant de 123 milliards de francs qui correspond à la définition habituelle de la « structure de programmation » du budget. On a préféré le conserver, dans la suite du rapport, pour permettre plus aisément le rapprochement avec d'autres documents budgétaires ou commentaires.

Mais il faut souligner qu'une appréciation plus fine de la comparaison avec les exercices précédents oblige à une correction supplémentaire : l'exclusion des provisions pour revalorisation des rémunérations.

La loi de programmation de 1976 avait été votée alors que les provisions ne figuraient que pour partie dans le budget de la Défense ; l'excédent éventuel (mais usuel) était, en effet, prélevé sur le budget des Charges communes, de même que pour la quasi-totalité des Ministères civils.

Depuis 1981, il a été admis, sur arbitrage du Premier Ministre, que lesdites provisions figureraient intégralement au budget de la Défense et seraient donc incluses dans l'enveloppe fixée en « application » de la loi de programmation.

Si cette nouvelle règle n'avait qu'une incidence restreinte sur le budget de 1981, il n'en est plus de même dans le projet actuel ; le montant des provisions a subi, en effet, l'évolution suivante :

1976 .....	250 millions de francs.
1977 .....	680 millions de francs.
1978 .....	275 millions de francs.
1979 .....	100 millions de francs.
1980 .....	105 millions de francs.
1981 .....	730 millions de francs.
1982 .....	1 670 millions de francs.

**A côté des calculs sur les montants hors pensions, on effectuera donc certaines comparaisons hors pensions et hors provisions pour rémunérations, ce qui correspond à un budget de 121 185 millions de francs.**

Il faut bien souligner qu'outre l'incidence sur les budgets *initiaux*, l'inscription des provisions dans l'enveloppe Défense implique éventuellement la prise en charge dans cette même enveloppe des *dépassements en cours d'exercice*, alors qu'auparavant ces mêmes dépassements étaient automatiquement supportés par les Charges communes.

Il sera intéressant à cet égard de connaître l'effet de la nouvelle règle sur le budget de l'exercice en cours.

## 2. — L'ACCROISSEMENT PAR RAPPORT AU BUDGET INITIAL POUR 1981

Sur les bases précédemment décrites, on relève les évolutions suivantes pour les crédits de paiement :

BUDGET DE LA DEFENSE POUR :	MONTANT total.	HORS PENSIONS (H. P.)	HORS PENSIONS et provisions (H. P. P.)
(En millions de francs.)			
1981 .....	123 210	104 443	103 713
1982 .....	144 392	122 855	121 185
Taux d'accroissement .....	18,31	17,63	16,85

Si l'on compare les budget initiaux hors pensions et plus encore hors provisions, on voit que l'accroissement relatif est supérieur au rythme actuel de l'érosion monétaire, mais pour une valeur bien moindre qu'il n'apparaît au premier abord.

Ce fait est imputable à l'augmentation rapide des rémunérations (charges sociales comprises).

Il explique l'évolution de la place du budget de la Défense dans le budget de l'Etat, faisant l'objet du paragraphe suivant.

Les autorisations de programme sont encore plus mal traitées, puisque leur montant de 72 442 millions de francs les situe à 12,51 % d'augmentation seulement.

### 3. — PLACE DU BUDGET DE LA DÉFENSE DANS LE BUDGET DE L'ÉTAT

On donne ci-dessous l'évolution hors pensions et, pour les deux dernières années, hors pensions et hors provisions, de la part du budget de la Défense dans le budget général :

	HORS PENSIONS	HORS PENSIONS et provisions.
1933 .....	23,50 %	
1938 .....	35,70 %	
	(plan de réarmement).	
1952 .....	23,20 %	
1958 .....	27,04 %	
	(Algérie).	
1959 .....	28,18 %	
	(Algérie).	
1962 .....	24,68 %	
	(Algérie).	
1965 .....	22,53 %	
1966 .....	21,81 %	
1967 .....	20,69 %	
1968 .....	20,06 %	
1969 .....	17,87 %	
1972 .....	17,64 %	
1975 .....	16,89 %	
1976 .....	17,06 %	
1977 .....	17,43 %	
1978 .....	16,94 %	
1979 .....	16,80 %	
1980 .....	16,88 %	
1981 .....	17,08 %	16,96 %
1982 .....	15,58 %	15,37 %

Après une progression régulière au cours des quatre exercices précédents, le projet de budget de la Défense pour 1982 est en baisse sensible par rapport à l'ensemble du budget de l'Etat.

Au moment où l'ensemble du budget augmente d'environ 25 %, l'accroissement du budget de la Défense limité à un peu plus ou un peu moins de 17 %, selon le mode de calcul, correspond pour la première fois à un « décrochage » du second par rapport au premier.

Non seulement la Commission des Finances souligne et déplore cette diminution, mais elle estime que la poursuite de la tendance compromettrait à terme notre capacité de défense.

Elle avait regretté de la même manière la réduction sur le long terme de l'effort en faveur du nucléaire civil, qui peut compromettre un jour notre indépendance énergétique et nos capacités industrielles.

Le budget de la Défense se place pourtant, cette année encore, au premier rang des différents départements ministériels : à titre de comparaison, le budget de l'Education se monte, pensions comprises, à 137,17 milliards de francs, celui des P. T. T. à 122,40 milliards de francs et celui des Transports à 40,35 milliards de francs.

En ce qui concerne les *autorizations de programme*, leur part s'élève à 46,84 % de l'ensemble des autorisations de programme du budget général. Elle descend donc cette année à moins de 50 % (50,78 % en 1981).

#### 4. — COMPARAISON AVEC L'EFFORT RÉALISÉ A L'ÉTRANGER EN MATIÈRE DE DÉFENSE

La comparaison avec les budgets militaires étrangers exige de se référer au produit intérieur brut (P.I.B.) des différentes nations.

Pour faciliter le rapprochement avec les chiffres qui seront donnés plus bas — ou dans d'autres documents — rapportant le budget de la défense au produit intérieur brut marchand (P. I. B. m), on peut utiliser l'approximation :  $P.I.B.m = 0,88 P.I.B.$  (1).

Les données relatives aux pays étrangers doivent, bien entendu, être accueillies avec la plus grande prudence, compte tenu des imprécisions des évaluations et des inévitables différences de structure des entités utilisées : il s'agit en fait d'ordres de grandeur :

- U. R. S. S. : environ 12 % ;
- U. S. A. : environ 6 % ;

---

(1) L'activité économique nationale est synthétisée par le *produit intérieur brut* au prix du marché, qui se compose du P.I.B. marchand et du P.I.B. non marchand.

Le *P.I.B. marchand* est la somme des valeurs ajoutées brutes des branches marchandes, augmentée de la T.V.A. grevant les produits et des droits de douane.

Cet agrégat correspond à l'ensemble des produits marchands, qui sont :

- tous les biens considérés par convention comme marchands,
- les services marchands, c'est-à-dire les services pouvant faire l'objet de vente et d'achat sur le marché et qui sont produits par une unité marchande (unité dont les ressources proviennent en majorité de la vente de sa production).

Le *P.I.B. non marchand* est la somme des valeurs ajoutées brutes des branches non marchandes. Ces branches retracent la production des services fournis par les administrations publiques et privées à la collectivité dans son ensemble ou à des groupes particuliers de ménages à titre gratuit ou quasi gratuits, ainsi que les services produits par les ménages à titre d'employeur de personnel domestique. La production non marchande des administrations est mesurée conventionnellement par l'ensemble des coûts de production : consommation intermédiaire, rémunération des salariés, consommation de capital fixe et impôts liés à la production. La production non marchande des ménages correspond à la rémunération des personnels domestiques qu'ils emploient.

Le choix du P.I.B.m comme terme de référence pour l'évaluation des dépenses militaires françaises est apparu comme le plus réaliste en raison d'une plus grande similitude des structures de coûts.

- Grande-Bretagne : environ 4,5 % ;
- France : 3,38 % ;
- R. F. A. : environ 3 %.

Par rapport aux estimations faites l'année précédente, ces chiffres traduisent une augmentation pour les U. S. A. et une légère diminution pour la R. F. A. et la Grande-Bretagne.

En ce qui concerne l'U. R. S. S., il est précisé que l'estimation comporte, outre le budget « officiel » de Défense, d'importantes dépenses incluses sous d'autres rubriques, telles que : « Investissements » et « Consommation ».

L'écart est sensible entre les nations disposant de la puissance nucléaire et la R. F. A. On remarque que le pourcentage de la France se situe entre les deux groupes, plus près de la R. F. A. que des autres pays.

Si l'on tient compte du niveau du P. I. B. de chaque pays, l'effort de la France, en valeur absolue, se situe à peu près au niveau de la R. F. A. et assez nettement au-dessus de la Grande-Bretagne.

#### 5. — COMPARAISON AVEC LES OBJECTIFS FIXÉS PAR LA LOI DE PROGRAMMATION DE 1976

On ne traitera sous le présent paragraphe que les objectifs fixés par la loi de programmation de 1976 *en ce qui concerne le niveau d'ensemble du budget.*

Les résultats atteints en ce qui concerne les axes principaux de la politique de défense seront traités au chapitre II ci-dessous et, en ce qui concerne les conditions de vie et l'entraînement opérationnel des forces, dans le rapport de notre collègue chargé du titre III.

On rappelle que l'accroissement de l'effort décidé par la loi de programmation en faveur de la Défense avait d'abord été mesuré par référence au total du budget de l'Etat, l'objectif étant d'atteindre 20 % de ce budget en fin de période. Cette référence a été abandonnée en 1979 à la suite de l'augmentation massive des crédits destinés à la lutte contre le sous-emploi ainsi que des charges de la dette publique. Le Gouvernement a alors proposé de rapporter le budget de la Défense au montant prévisionnel du produit intérieur brut marchand, estimé dans le rapport économique et financier annexé à la loi de finances.

Il fut alors convenu que le ratio ainsi défini s'accroîtrait annuellement de 0,09 %.

Le tableau ci-dessous donne l'évolution du budget initial et du budget définitif de la Défense par rapport au P. I. B. m :

Pourcentage budget de la Défense/produit intérieur brut marchand.

ANNEES	BUDGET initial.	BUDGET définitif.	ANNEES	BUDGET initial.	BUDGET définitif.
	(En pourcentage.)			(En pourcentage.)	
1960 .....	6,20	6,34	1971 .....	3,71	3,76
1961 .....	5,80	6,00	1972 .....	3,56	3,62
1962 .....	5,35	5,52	1973 .....	3,50	3,54
1963 .....	5,13	5,39	1974 .....	3,37	3,48
1964 .....	4,93	4,91	1975 .....	3,42	3,61
1965 .....	4,80	4,81	1976 .....	3,41	3,56
1966 .....	4,69	4,69	1977 .....	3,56	3,57
1967 .....	4,64	4,68	1978 .....	3,64	3,67
1968 .....	4,57	4,68	1979 .....	3,67	3,66
1969 .....	4,22	4,17	1980 .....	3,76	>
1970 .....	3,89	3,94	1981 .....	3,85	>
			1982 .....	3,895	>

On constate, sur ce tableau, la dégradation constante de la part du budget de la Défense jusqu'en 1977. A cet égard, la fin de la guerre d'Algérie n'a pas marqué un seuil brutal, mais plutôt le début d'une régression progressive.

A partir de 1977, sous l'influence décisive de la loi de programmation, la tendance s'inverse avec une augmentation très lente mais continue.

Or, pour 1982, l'augmentation de la part du budget de la Défense dans le P. I. B. ressort à 0,045 %, soit exactement la moitié de l'objectif précédent.

Encore les chiffres ci-dessus sont-ils relatifs au budget hors pensions ; si l'on se réfère au budget hors pensions et hors provisions pour hausses des rémunérations, les parts respectives pour 1981 et 1982 sont de 3,823 % et 3,842 %.

*L'augmentation de la part du budget de la Défense dans le P. I. B. m n'apparaît donc réellement, selon la structure budgétaire existant en 1976, que de 0,019 %.*

Ici encore on constate que l'accroissement des hausses de salaires masquent la *dégradation* inscrite dans le présent projet de budget, par rapport aux objectifs de la loi de programmation.

Si l'on se réfère aux montants estimatifs prévus par la loi, on constate que le Ministère de la Défense disposera de 8,28 milliards de francs de plus que ne le prévoyait la loi de programmation, laquelle fixait à 114,5 milliards de francs l'enveloppe des armées pour 1982.

En fait, compte tenu de l'évolution réelle des prix, il aurait sans doute fallu entre 135 et 140 milliards de francs pour être en pleine conformité avec les objectifs. Il manquera, en conséquence, selon diverses estimations, entre 15 et 18 milliards de francs.

Sans doute, l'écart ainsi relevé entre les prévisions de la loi et les réalités ne constitue-t-il pas une nouveauté : votre rapporteur, au nom de la Commission des Finances, est particulièrement bien placé pour rappeler un état de fait qu'il a dénoncé depuis plusieurs années. La différence entre l'érosion monétaire utilisée comme opérateur par la loi de programmation (7 % par an) et l'inflation réelle se creuse malheureusement chaque année davantage.

Il n'est pas anormal que le pouvoir d'achat des Armées ait à souffrir, dans une certaine mesure, de ce qui peut être considéré comme une maladie nationale.

Mais il faut prendre la mesure de cet écart pour avoir une juste appréciation de l'effort de défense de la Nation.

## 6. — L'ÉVOLUTION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

On revient sur l'évolution des autorisations de programme dans le projet de budget pour 1982, afin de mettre en relief la « cassure » qui existe par rapport aux hausses des budgets précédents.

Le tassement constaté en matière de crédits de paiement devient un net recul en matière d'autorisations de programme. Ces dernières, qui se montent pour 1982 à 72,4 milliards de francs, augmentent de 12,4 % sur celles de 1981, soit notablement moins que le taux d'inflation.

Après la pause des années 1975-1977 consacrées au rétablissement du titre de fonctionnement, les quatre exercices suivants avaient marqué une nette reprise de l'effort d'investissement des Armées : le taux d'accroissement annuel moyen du volume d'autorisations de programme, de 1978 à 1981, atteignait environ 25 %.

Ce taux est brutalement réduit de moitié pour 1982, qui plus est en période d'inflation croissante. Cette constatation ne laisse pas d'être inquiétante pour l'avenir de notre défense, puisque les autorisations de programme rendent compte des intentions à proche et moyen termes.

## CHAPITRE II

### **Les principaux objectifs de Défense.**

Les objectifs de notre politique de Défense ont été jusqu'ici déterminés, avec la solennité nécessaire compte tenu de l'importance du sujet, par la loi de programmation du 19 juin 1976.

Certains d'entre eux relèvent exclusivement du titre III :

- assurer aux personnels des Armées des conditions et un cadre de vie convenables ;
- objectifs précis pour l'entraînement des pilotes de combat, des unités navales et des troupes de l'Armée de Terre.

Les conditions de vie et l'entraînement des militaires sont les éléments déterminants de la qualité opérationnelle des Armées. Ce thème sera développé, avec sa compétence habituelle, par notre collègue chargé du rapport sur le titre III ; il convenait toutefois de les citer en exergue des objectifs de la politique de Défense.

Les autres axes principaux concernent, dans l'ordre de priorité fixé par la loi elle-même :

- le maintien de la capacité nucléaire ;
- l'équilibre entre les forces nucléaires et les forces classiques ;
- le maintien des études générales et des recherches de Défense ;
- le maintien et la modernisation de l'industrie d'armement.

#### 1. — LE MAINTIEN DE LA CAPACITÉ NUCLÉAIRE

Les crédits du titre III nécessaires pour la mise en œuvre des forces nucléaires figurent en partie à la Section commune mais aussi, pour leur majeure partie, dans les sections des trois armées.

Des raisons facilement compréhensibles ne permettant pas d'énoncer les montants ainsi attribués aux sections Air, Terre et Mer, on se limitera à l'évolution des crédits d'équipement pour apprécier l'effort réalisé en ce qui concerne les forces nucléaires.

Le tableau ci-dessous donne la ventilation des autorisations de programme et des crédits de paiement entre les forces nucléaires stratégique et tactique, ainsi que par section :

Ventilation des crédits prévus pour les programmes  
F. N. S./A. N. T. du titre V.

SECTIONS	1981		1982		POURCENTAGE d'évolution de 1981-1982.	
	A. P.	C. P.	A. P.	C. P.	A. P.	C. P.
	(En millions de francs.)					
<i>Forces nucléaires stratégiques</i> (F. N. S.).						
Section commune .....	11 894	10 372	13 932	12 484	+ 17,13	+ 20,36
Section Air .....	1 175	791	1 755	1 040	+ 49,36	+ 31,47
Section Marine .....	2 756	2 280	3 600	2 665	+ 30,62	+ 16,88
Total F. N. S. ....	15 825	13 443	19 287	16 189	+ 21,87	+ 20,42
<i>Forces nucléaires tactiques</i> (A. N. T.).						
Section commune .....	865	866	848	735	- 1,97	- 15,13
(a) Total F. N. S. + A. N. T.	16 690	14 309	20 135	16 924	+ 20,64	+ 18,27
(b) Titres V et VI .....	64 390	47 685	72 442	56 345	+ 12,50	+ 18,16
(c) Budget Défense .....	»	104 443	»	122 855		+ 17,62
Pourcentage a/b .....	25,92 %	30 %	27,79 %	30,04 %		
Pourcentage a/c .....		13,70 %		13,77 %		

On constate que l'effort global, en matière nucléaire, est maintenu en croissance : la part des crédits de paiement dans le budget de la Défense est en très légère augmentation ; celle des autorisations de programme augmente davantage (mais on a vu que le niveau des autorisations de programme était particulièrement faible dans le budget pour 1981).

En fait, si l'on tenait compte de crédits à destination nucléaire dispersés dans divers chapitres, on arriverait aux montants suivants :

— crédits de paiement : 16,9 milliards, en augmentation de 18,3 % sur 1981, représentant plus de 30 % du titre V ;

— autorisations de programme : 20,6 milliards, en augmentation de 20,6 %, représentant plus de 30 % du titre V.

Objectivement, on constate que les crédits de paiement et plus encore les autorisations de programme consacrés au nucléaire dans le projet de budget pour 1982 subissent un accroissement plus fort que le budget militaire d'ensemble, et que chacune des grandes masses de ce budget : fonctionnement, équipement classique.

La priorité est conservée, et au-delà, au nucléaire. C'est une bonne chose, même s'il est moins bon qu'elle soit maintenue, ou même accrue, au détriment « du reste ».

Mais, à l'intérieur de ces chiffres globaux, des distinctions essentielles doivent être faites entre les forces nucléaires stratégiques et l'armement *nucléaire tactique*.

En effet, non seulement celui-ci ne profite pas de la « manne », toute relative, attribuée aux forces stratégiques, mais encore leurs dotations, en autorisations de programme comme en crédits de paiement, *diminuent en francs courants*.

La part faite à l'A. N. T. dans l'ensemble du nucléaire avait été supérieure à 5 % depuis 1977. Le budget 1981 témoignait d'un effort nouveau pour ce type d'armement :

— l'augmentation des crédits de paiement A. N. T. (visible) était de 19,4 % ;

— mais surtout, l'augmentation des autorisations de programme A. N. T. atteignait 31 %.

Cet effort apparaissait significatif à un moment où l'on annonçait le développement de l'arme à radiations renforcées, dite « bombe à neutrons ».

Le projet de budget pour 1982 accuse un *net fléchissement*. La part de l'A. N. T. dans l'ensemble du nucléaire 1982 s'établit de l'effort soutenu en faveur de l'A. N. T. depuis quelques années, largement en dessous des taux précédents, à 4,3 % pour les crédits de paiement et à 4,2 % pour les autorisations de programme.

En pleine objectivité mathématique donc, force est de constater un coup de frein sur l'armement nucléaire tactique — alors qu'on assure que « les études » de l'arme à neutrons seront poursuivies.

Cette diminution, *la seule de l'ensemble du fascicule budgétaire*, pose indiscutablement le problème de la volonté du Gouvernement de conserver la composante tactique. Il s'agit d'un point essentiel, qui concerne en réalité les options majeures de notre politique de défense.

## 2. — L'ÉQUILIBRE ENTRE LES FORCES NUCLÉAIRES ET LES FORCES CLASSIQUES

Après une décennie non exempte d'une certaine ambiguïté — cultivée d'ailleurs — sur la véritable position de la France, le fond du problème de notre défense avait été magistralement clarifié en 1976 à l'occasion du dépôt de la loi de programmation militaire pour la période 1977-1982 :

« Il serait illusoire d'espérer que la France puisse conserver plus qu'une souveraineté diminuée, si ses voisins venaient à être

occupés par une puissance hostile ou simplement à passer sous son contrôle. La sécurité de l'ensemble de l'Europe occidentale est donc essentielle pour la France. » (Rapport de présentation de la loi de programmation au Parlement.)

La défense de la France commence-t-elle au pont de Kehl, comme le prétendent les tenants de toutes mouvances de « la France seule » et du « tout ou rien » nucléaire ? Ou est-elle liée — ne serait-ce que par la nature des choses à défaut de raisons de choix de civilisation — à celle de ses voisins et alliés, comme le savent de raison ou d'instinct l'immense majorité des Français, quel que soit leur vote ?

La question peut et doit être posée.

Mais il faut savoir que la réponse qui lui est faite comporte des implications précises dans la répartition des ressources budgétaires, et en premier lieu dans l'équilibre réalisé entre les forces nucléaires et les forces classiques.

La loi de programmation tendait d'ailleurs elle-même à garantir cet équilibre en donnant l'évolution de principe du budget *par section*. C'est en effet à la section commune que se trouve l'essentiel des crédits destinés aux forces nucléaires, tandis que les autres sections reçoivent l'essentiel des crédits relatifs aux forces classiques.

Le tableau ci-dessous compare la ventilation du budget entre les sections, dans les prévisions de la loi de programmation et dans la réalité :

**Dépenses totales.**

SECTION BUDGETAIRE	1981		1982		VARIATION		1982 Ventilation des crédits selon la loi de programmation (en pourcentage).
	Crédits (en millions de francs).	Pourcentage.	Crédits (en millions de francs).	Pourcentage.	En millions de francs.	En pourcentage.	
Section commune .....	26 012	24,9	31 200	25,4	+ 5 188	+ 19,9	18,0
Section Air .....	22 188	21,2	25 951	21,1	+ 3 763	+ 17	23,5
Section Forces terrestres	28 359	27,2	32 759	26,7	+ 4 400	+ 15,5	30,7
Section Marine .....	18 383	17,6	21 952	17,9	+ 3 569	+ 19,4	18,3
Section Gendarmerie ..	9 501	9,1	10 993	8,9	+ 1 492	+ 15,7	9,6
<b>Total .....</b>	<b>104 443</b>	<b>100</b>	<b>122 855</b>	<b>100</b>	<b>+ 18 412</b>	<b>+ 17,6</b>	<b>100</b>

On constate que la Section commune reçoit une part beaucoup plus forte, en valeur relative, que ne le prévoyait la loi, tandis que chacun des autres sections reçoit une part plus faible.

Le rapport sur l'actualisation de la programmation présenté au Parlement en septembre 1979 a déjà analysé les principales raisons des différences apparues depuis 1977 dans la répartition des crédits entre sections budgétaires, par rapport aux prévisions initiales de la programmation.

Ces raisons ont été développées dans le rapport présenté par votre Commission des Finances sur le budget 1981. On se bornera ici à examiner l'évolution de 1981 à 1982.

Celle-ci se traduit par un nouvel accroissement de la part de la Section commune et, pour un faible taux, de la Section Marine, où l'on sait que la force océanique stratégique occupe une place importante.

Le 14 septembre 1981, Monsieur le Premier Ministre déclarait :

« La politique de la France n'est en rien neutraliste... nous devons en tirer les conséquences, notamment lorsque nous examinons la défense de nos frontières et de leurs approches. L'agression contre la France *ne commence pas lorsqu'un ennemi pénètre sur le territoire national.* »

Le 24 septembre, une certaine ambiguïté a été réintroduite par le Président de la République lors de sa conférence de presse :

« Le territoire national sera défendu contre toute agression et par les moyens dont nous disposons, qui ne sont pas les moyens de la défense graduée. »

Le recours à l'expression restrictive « territoire national » de préférence à l'expression consacrée « intérêts vitaux » — ou « approches », ce qui revient au même — ferait-elle référence à la thèse de la « sanctuarisation » de la défense, soutenue par les neutralistes conscients ou inconscients ?

### 3. — LES ÉTUDES GÉNÉRALES ET LES RECHERCHES DE DÉFENSE

Admettant que les études aient vu leur volume décroître, le Gouvernement avait souhaité, en 1976, corriger cette tendance, afin de permettre à l'industrie de maîtriser « l'évolution technologique, qui laisse prévoir des novations opérationnelles dans des domaines essentiels qui fondent l'efficacité des forces.

Il est donc légitime de vérifier la continuation de l'effort entrepris sur ce point.

Le tableau ci-après répond à ce souci :

RUBRIQUES	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS DE PAIEMENT			CHAPITRES correspondants.
	1981	1982	Pourcentage d'évolution.	1981	1982	Pourcentage d'évolution.	
	En millions de francs.)			(En millions de francs.)			
Etudes et développements hors F. N. S.-A. N. T. ....	1 788	2 065	+ 15,49	1 359	1 572	+ 15,67	51-71 et 67-10
Etudes et développements F. N. S.-A. N. T. ....	12 523	14 522	+ 15,96	10 985	13 161	+ 19,80	51-88, 51-89, 51,90 et 51-92

Une autre ventilation donne, en ce qui concerne les forces conventionnelles, la répartition suivante des autorisations de programme et crédits de paiement affectés aux études entre les sections :

**Autorisations de programme et crédits de paiement affectés aux études.**

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	1981	1982	1982/1981.	1981	1982	1982/1981.
<i>Section commune.</i>						
Etudes amont .....	1 440 000	1 696 000	17,77	Non communiqué.	1 267 500	17,65
Développements .....	199 000	220 000	10,80		155 000	
<b>Total .....</b>	<b>1 639 000</b>	<b>1 916 500</b>	<b>16,93</b>	<b>1 209 000</b>	<b>1 422 500</b>	
<i>Section Air.</i>						
Etudes amont .....	360 000	390 000	8,33	226 000	315 000	39,38
Développements .....	2 267 000	2 640 000	16,45	1 681 000	2 155 000	28,19
<b>Total .....</b>	<b>2 627 000</b>	<b>3 030 000</b>	<b>15,34</b>	<b>1 907 000</b>	<b>2 470 000</b>	<b>29,52</b>
<i>Section Terre.</i>						
Etudes amont .....	346 400	434 300	25,37	218 700	270 200	23,54
Développements .....	945 600	933 400	1,29	692 100	— 762 800	10,21
<b>Total .....</b>	<b>1 292 000</b>	<b>1 367 700</b>	<b>5,85</b>	<b>910 800</b>	<b>1 033 000</b>	<b>13,41</b>
<i>Section Marine.</i>						
Etudes amont .....	262 000	319 000	21,75	214 000	251 800	17,66
Développements .....	949 500	1 086 000	14,37	968 000	1 083 200	11,90
<b>Total .....</b>	<b>1 211 500</b>	<b>1 405 000</b>	<b>15,97</b>	<b>1 182 000</b>	<b>1 335 000</b>	<b>12,94</b>
<b>Total des études amont .....</b>	<b>2 408 400</b>	<b>2 639 300</b>	<b>17,89</b>	<b>(1) 658 700</b>	<b>(1) 837 000</b>	<b>27,06</b>
<b>Total des développements .....</b>	<b>4 361 100</b>	<b>4 879 900</b>	<b>11,89</b>	<b>(1) 3 341 100</b>	<b>(1) 4 001 000</b>	<b>10,75</b>
<b>Total des études .....</b>	<b>6 769 500</b>	<b>7 719 200</b>	<b>14,02</b>	<b>5 208 800</b>	<b>6 290 500</b>	<b>20,19</b>

(1) Hors section commune.

On constate le maintien d'ensemble du volume des études, et même l'amplification des crédits destinés aux études « amont », particulièrement importantes pour l'avenir de notre industrie d'armement.

Il convient donc, en toute objectivité, de donner acte de la poursuite, sur ce point essentiel, de la politique conduite au cours des années précédentes.

#### 4. — LE MAINTIEN ET LA MODERNISATION DE L'INDUSTRIE DE L'ARMEMENT

L'industrie d'armement « doit être en mesure de fournir aux armées les équipements et les matériels dont elles ont besoin ».

Pour atteindre cet objectif, la loi de programmation recommandait d'entretenir le savoir-faire dans les secteurs assurant notre indépendance, et de garder des coûts de production acceptables.

Nous avons vu ci-dessus le problème des études, qui constituent le point d'application essentiel de l'aide à l'industrie. Le Gouvernement affirme sa volonté de continuer, sinon de développer la politique précédente, ce dont on peut se féliciter.

Il est regrettable que la même volonté ne soit pas perceptible dans l'autre domaine où les pouvoirs publics peuvent soutenir notre industrie : les investissements techniques inscrits au chapitre 52-71 de la section Commune.

Les investissements techniques et industriels de la délégation générale pour l'armement inscrits à ce chapitre sont récapitulés dans le tableau ci-dessous (cf. page 22) : budgets 1980 et 1981, demandes présentées en 1982.

On peut constater que les demandes de crédits de paiement présentées pour 1982 marquent une régression par rapport à 1981.

Sans doute :

— la fin des investissements du développement du programme M 4 ;

— les rentrées de cessions des cibles utilisées pour les essais de tir, qui réduisent les besoins « poudres » et « centres d'essais », expliquent-elles partiellement ce retrait.

RUBRIQUES	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS de paiement.			CONTENU PHYSIQUE
	1980	1981	1982	1980	1981	1982	
	(En millions de francs.)						
Investissements et développements technologiques généraux.	46,9	39,5	31,5	71,3	48,8	46	Investissements des services centraux de la D. G. A., notamment opération « regroupement des directions techniques » ; actions de politique industrielle.
Investissements du S. I. A. R.	6	7	4	6	7	4	Bâtiments et matériels divers.
Acquisitions immobilières	3	1,5	2	2,5	1,2	2	Achats de terrains pour les centres d'essais.
Investissements dans les écoles	34	20	19,5	16	19	23,5	Investissements de l'E. N. S. T. A. et de l'E. N. S. A. E.
Investissements de la D. R. E. T.	85,6	82	76,5	31,6	31	42	Moyens d'essais généraux. Documentation matériels.
Investissements « Poudres ».	63	40	59,5	70	65	29,5	Investissements à la S. N. P. E.
Investissements des centres d'essais.	317	308	305,5	330	293	123,5	Investissements au C. E. L. et au C. E. M. (infrastructure et moyens d'essais).
Investissements du S. C. T. I.	38	39	45	35	35	42	Investissements au C. E. L. A. R. (infrastructure et moyens d'essais).
Moyens informatiques.	17,4	35	47	17,4	33	46	Moyens informatiques du S. C. T. I., du S. I. A. R., de la D. P. A. G. et de la D. R. E. T.
<b>Total 52-71..</b>	<b>610,9</b>	<b>572</b>	<b>590,5</b>	<b>579,8</b>	<b>533</b>	<b>358,5</b>	

Il n'en reste pas moins qu'une volonté politique plus ferme aurait pu conduire au maintien de l'effort réalisé l'année précédente.

Le Parlement doit savoir que les pouvoirs publics américains, grands pourfendeurs pourtant d'entorses à la concurrence, n'hésitent pas à financer entièrement certaines usines à destination militaire.

Reste évidemment un aspect important des actions des pouvoirs publics : l'adaptation du tissu industriel, afin d'améliorer la compétitivité de nos entreprises, de leur faire dépasser la taille critique, de stimuler l'émulation sans tuer la concurrence.

Il s'agit d'un travail de longue haleine, auquel les gouvernements successifs se sont attachés depuis le début de la V<sup>e</sup> République.

C'est peu dire que les nationalisations ne sont pas dans le courant de l'action antérieure : il y a là rupture, dont on voudrait espérer qu'elle ne nuira pas aux performances de notre industrie.

Car, comme l'ont indiqué plusieurs chefs d'entreprises nationalisables, entendus récemment par votre Commission des Finances, les usines sont là ; elles tourneront encore demain. On peut espérer que les hommes de qualité resteront à leur place.

Sans vouloir se tromper ici de débat, on doit toutefois souligner que la nationalisation des avions Marcel Dassault-Breguet, de Matra, de Thomson suscite plus de crainte que d'espoir.

## DEUXIEME PARTIE

### LES DEPENSES EN CAPITAL

#### CHAPITRE PREMIER

#### Généralités.

##### 1. — EVOLUTION GÉNÉRALE DES CRÉDITS

Le tableau ci-dessous présente l'évolution, depuis 1977, des autorisations de programme et des crédits de paiement des titres V et VI.

En ce qui concerne l'exercice 1982, les chiffres ont été aménagés pour les rendre comparables à ceux de l'exercice précédent (essentiellement, en enlevant les crédits d'entretien programmé de l'Armée de Terre transférés du titre III) :

TITRES V ET VI	1977	1978	1979	1980	1981	1982
Autorisations de programme en millions de francs.....	26 550	34 418	42 892	52 500	64 390	72 442
Autorisations de programme en millions de francs structure 1980.	»	»	»	»	63 290	70 730
Pourcentage de croissance.....	1,3	29,6	24,6	22,4	20,6	12,5
Pourcentage de croissance en structure 1980 .....	»	»	»	»	20,6	11,8
Crédits de paiement en millions de francs .....	19 932	28 479	33 345	39 843	47 685	56 346
Crédits de paiement en millions de francs structure 1980.....	»	»	»	»	46 859	55 163
Pourcentage de croissance.....	14,2	19	17,1	19,5	19,7	18,2
Pourcentage de croissance en structure 1980 .....	»	»	»	»	17,6	17,7

Contrairement à l'année précédente, la croissance des autorisations de programme est très nettement plus faible que celle des crédits de paiement, surtout si l'on se réfère aux chiffres corrigés du « transfert » de crédits signalé plus haut.

L'excédent d'autorisations de programme constaté de 1978 à 1981 pouvait faire redouter une crise de trésorerie lorsque les commandes viendraient, au cours de leur exécution, à « consommer » de plus en plus de crédits de paiement.

En fait, l'évolution des reports d'un exercice à l'autre, a fait apparaître une augmentation du taux de crédits de paiement non consommés en fin d'exercice.

Pourcentage de crédits reportés sur crédits de paiement initiaux du titre V :

1977-1978 .....	4,08
1978-1979 .....	7,47
1979-1980 .....	7,97
1980-1981 .....	9,02
1981-1982 (prévisions) inférieur à .....	5

Selon les prévisions relatives à la gestion de 1981, il apparaîtrait un renversement de tendance conduisant, pour la première fois, à une diminution importante du volume des reports.

## 2. — RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES DÉPENSES PAR NATURE.

La division de la nomenclature en « parties » donne ci-dessous la répartition des dépenses des titres V et VI selon cinq grandes catégories :

- études, recherches et prototypes ;
- investissements techniques et industriels ;
- fabrications ;
- infrastructure logistique, opérationnelle et de stationnement ; infrastructure O.T.A.N. ;
- subventions pour équipements culturel, social et administratif.

	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS de paiement.		
	1981	1982	Diffé- rence (en pour- centage).	1981	1982	Diffé- rence (en pour- centage).
	(En millions de francs.)			(En millions de francs.)		
<b>Titre V.</b>						
<i>Première partie :</i>						
Etudes, recherches et prototypes.....	19 292,5	22 241,2	+ 15,3	16 193,8	19 421,5	+ 19,9
<i>Deuxième partie :</i>						
Investissements techniques et industriels...	792	870,5	+ 9,9	702	568,5	- 19
<i>Troisième partie :</i>						
Fabrications .....	40 131,85	44 531,1	+ 11	27 260,75	33 348,3	+ 22,3
<i>Quatrième et cinquième partie :</i>						
Infrastructures logistique, opérationnelle et de stationnement - infrastructure O. T. A. N. ....	4 013,95	4 643,75	+ 15,7	3 367,75	3 850,95	+ 14,3
<b>Total titre V.....</b>	<b>64 230,3</b>	<b>72 286,55</b>	<b>+ 12,5</b>	<b>47 524,3</b>	<b>55 189,25</b>	<b>+ 18,2</b>
<b>Titre VI.</b>						
<i>Sixième et septième parties :</i>						
Subventions pour équipements culturel, social et administratif.....	159,7	155,5	- 2,6	160,7	156,5	- 2,6
<b>Total des dépenses en capital (titres V et VI).....</b>	<b>64 390</b>	<b>72 442</b>	<b>+ 12,5</b>	<b>47 685</b>	<b>56 345,75</b>	<b>+ 18,2</b>

La situation est assez semblable aux années précédentes en ce qui concerne les crédits de paiement : les fabrications sont plus favorisées que les études.

En revanche, pour la première fois depuis longtemps, on constate une importante réduction de la progression des autorisations de programme destinées aux fabrications, qui *décroissent* en francs constants, tandis que les autorisations de programme pour les études maintiennent leur niveau antérieur, toujours à conditions économiques comparables.

Ainsi qu'on l'avait indiqué plus haut, la dotation des investissements techniques et industriels connaît une importante diminution.

On peut encore signaler la stabilité des dépenses d'infrastructure et la nette décroissance des subventions pour équipements.

### 3. — INCIDENCES ÉCONOMIQUES DES DÉPENSES DES TITRES V ET VI

Le tableau ci-dessous donne, pour les exercices 1980 à 1982, les estimations de la répartition des crédits entre :

— les établissements de la Délégation ministérielle pour l'armement ;

- les établissements du Commissariat à l'énergie atomique ;
- l'industrie nationale ou privée :

	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS de paiement.		
	1980	1981	1982	1980	1981	1982
<b>Etudes :</b>						
D. G. A. ....	1 096	1 414	1 608	947	1 153	1 326
C. E. A. ....	2 323	2 877	3 526	2 287	2 805	3 285
Industrie .....	9 091	10 510	11 468	7 728	8 712	10 015
<b>Total .....</b>	<b>12 510</b>	<b>14 801</b>	<b>16 602</b>	<b>10 962</b>	<b>12 670</b>	<b>14 626</b>
<b>Fabrications :</b>						
D. G. A. ....	7 697	10 363	11 067	5 670	7 003	8 596
C. E. A. ....	1 799	1 770	2 168	1 787	1 714	2 137
Industrie .....	29 189	35 176	38 747	21 099	24 273	28 418
<b>Total .....</b>	<b>38 685</b>	<b>47 309</b>	<b>51 982</b>	<b>28 556</b>	<b>32 990</b>	<b>39 151</b>

Il s'agit des crédits inscrits aux chapitres de la catégorie de coûts « fabrication » gérés par la D. G. A. (y compris Gendarmerie) augmentés des crédits d'investissements techniques et industriels de la Section commune et des entretiens programmés gérés par la D. G. A.

On notera la croissance, en autorisations de programme et en crédits de paiement, de la part prise par les établissements de la D. G. A. et par le C. E. P. et la stabilité des études et fabrications confiées à l'industrie privée.

Ces questions feront l'objet de développements plus abondants dans la troisième partie du présent rapport.

## CHAPITRE II

### Section commune.

Les crédits inscrits à la Section commune concernent des activités qui relèvent :

- soit de la Délégation générale pour l'armement (D. G. A.) ;
- soit d'un certain nombre de services ou d'organismes interarmées dont les activités respectives n'ont pas de lien entre elles (Direction des centres d'expérimentations nucléaires, Service de santé, organismes interarmées, S. D. E. C. E., opérations immobilières interarmées, logements militaires, Service d'action sociale).

**La répartition des crédits entre ces deux catégories de services se résume comme suit :**

	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS de paiement.		
	1981	1982	Différence.	1981	1982	Différence.
	(En millions de francs.)					
Services relevant de la Délégation générale pour l'armement.....	13 460	15 557,5	+ 2 097,5 (+ 15,6 %)	11 677	13 664,5	+ 1 987,5 (+ 17 %)
Services communs et divers.....	2 380	2 826,5	+ 446,5 (+ 18,8 %)	2 098	2 405,5	+ 307,5 (+ 14,7 %)
Total .....	15 840	18 384	+ 2 544 (+ 16,1 %)	13 775	16 070	+ 2 295 (+ 16,7 %)

On constate, contrairement aux années précédentes, la stabilité des autorisations de programme en francs constants, tandis que les crédits de paiement connaissent une croissance légèrement supérieure.

En revanche, les services communs et divers connaissent une tendance inverse, et d'ailleurs également opposée à celle que l'on avait relevée l'année précédente : les autorisations de programme croissent plus vite que les crédits de paiement.

L'annexe n° 1 donne la récapitulation des crédits par chapitre ainsi que leur évolution de 1981 à 1982.

**1. — RESSOURCES DE LA SECTION COMMUNE CONCERNANT LES ACTIVITÉS RELEVANT DE LA DÉLÉGATION GÉNÉRALE POUR L'ARMEMENT**

Les crédits relevant de la D. G. A. peuvent être répartis en six grandes catégories :

Recherches et développements hors atome.....	chapitre 51-71
Etudes spéciales - atome .....	chapitre 51-88
Etudes spéciales - engins .....	chapitre 51-89
Armement nucléaire tactique .....	chapitre 51-92
Investissements techniques et industriels .....	chapitre 52-71
Subventions aux organismes sous tutelle.....	chapitre 67-10

*Recherches et développements hors atome.*

On a regroupé au chapitre 51-71 de la Section commune toutes les dépenses relatives aux études de base, alors que les dépenses pour études appliquées sont réparties entre ce même chapitre et des chapitres se trouvant aux sections Air, Forces terrestres ou Marine.

Globalement, les autorisations de programme atteignent 1 916 millions de francs et les crédits de paiement 1 422 millions de francs ; les premières augmentent de 16,9 % et les seconds de 17,6 %, c'est-à-dire nettement plus que l'année précédente (respectivement 13,3 % et 10,4 %).

Ces crédits concernent des recherches, des développements exploratoires et des développements, selon la ventilation prévisionnelle suivante en 1982.

	RECHERCHE	DEVELOP- PEMENTS exploratoires.	DEVELOP- PEMENT
Autorisations de programme..	1 319,5	376,5	220,5
Crédits de paiement.....	990	277,5	155

Les principaux axes d'effort prévus pour 1982 en matière de recherche et développements exploratoires sont par finalité militaire, et *comme en 1981*, les suivants :

— *thème observation* : détection infrarouge et radar, observation par satellites ;

— *thème destruction-neutralisation* : efficacité des charges militaires tactiques, contre-mesures tactiques, efficacité des systèmes balistiques multicharges, résistance aux effets électromagnétiques ;

— *thème mobilité et protection* : discrétion acoustique des navires, aérodynamique avancée, mobilité des engins blindés ;

— *thème télécommunication et traitement de l'information* : accroissement de la capacité du trafic, résistance aux contre-mesures (brouillage, interception) ;

— *thème adaptation des personnels aux tâches militaires* : ergonomie, protection des personnels.

#### *Etudes spéciales. — Atome.*

Les ressources du chapitre 51-88 « Etudes spéciales. — Atome », qui sont de 5 767 millions de francs en autorisations de programme et 5 606 millions de francs en crédits de paiement, et figurent parmi les plus importantes en volume du titre V du budget de la Défense, ne sont pas effectivement gérées par la Délégation générale pour l'armement, mais transférées à la Direction des applications militaires du Commissariat à l'énergie atomique, qui les utilise pour les études, recherches, expérimentations, fabrications et maintenance opérationnelle relatives aux têtes nucléaires et aux combustibles destinés aux sous-marins à propulsion atomique.

Cette circonstance explique que le montant des crédits de paiement soit, contrairement à ce qui se passe dans la plupart des autres chapitres de fabrications, d'un niveau à peu près égal à celui des autorisations de programme.

Les quelques crédits conservés par le Ministère de la Défense sont principalement consacrés :

- à l'étude des effets des armes ;
- au renforcement des transmissions des forces nucléaires.

C'est à ce chapitre notamment que figureront les crédits nécessaires à la réalisation du septième sous-marin nucléaire lanceur d'engins (S. N. L. E.). Selon certaines déclarations, la décision de lancement serait prise, dans une version comportant des engins balistiques améliorés.

#### *Etudes spéciales. — Engins.*

Les ressources du chapitre 51-89 « Etudes spéciales. — Engins » sont de 6 287 millions de francs en autorisations de programme et de 5 393 millions de francs en crédits de paiement, en augmentation respective de 9,2 % et 20,9 % sur l'année précédente.

Ces crédits sont destinés au financement :

— d'études et d'avant-projets sur les systèmes futurs envisageables en vue de préparer les décisions sur le lancement de systèmes de missiles pour les forces nucléaires et de systèmes d'utilisation militaire de l'espace ;

— des programmes de missiles balistiques :

— SSBS/S.3 : fin de la mise en place de la deuxième unité et maintien en condition opérationnelle de la première unité, durcissement des installations ;

— MSBS/M.20 : maintien en condition opérationnelle des missiles équipant les S. N. L. E. en service ;

— MSBS/M.4 : poursuite du développement et des commandes de série ;

— d'un système de télécommunications militaires utilisant le satellite Télécom ;

— de la participation aux programmes du C.N.E.S. intéressant la Défense (Ariane, Spot) ;

— des investissements industriels liés à l'exécution des programmes décrits ci-dessus.

On observera que le terme « d'études » utilisé pour ce chapitre recouvre, en réalité, une très large part de fabrications.

On souligne l'intérêt que présentent les études relatives aux satellites à destination militaire : avec un volume de crédits relativement réduit, ces programmes, poursuivis depuis plusieurs années, présentent une importance capitale pour l'efficacité de nos forces, spécialement nucléaires, à travers le monde.

#### *Armement nucléaire tactique.*

On ne reviendra pas sur la modestie de la dotation de cette composante, pourtant essentielle, de notre armement nucléaire.

Les crédits diminuent, en francs courants :

Autorisations de programme .	848 millions de francs : —	2,0 %
Crédits de paiement . . . . .	735 millions de francs : —	15,1 %.

Ces crédits assurent le financement :

— du système Pluton : maintien en condition opérationnelle des matériels équipant les régimes Pluton ;

— du système A.S.M.P. : en cours de développement ;

— de la bombe A.N. 52 : maintien en condition opérationnelle ;

— des études préparatoires pour définir le système devant succéder au Pluton ;

— des charges nucléaires tactiques (études, fabrication et maintien en condition opérationnelle).

L'évolution des crédits s'explique en partie par le stade atteint par ces différents programmes.

Il serait toutefois plus satisfaisant que le développement du programme Hadès, successeur du Pluton, fit l'objet de crédits plus importants.

#### *Investissements techniques et industriels.*

On a également déjà souligné que les crédits pour investissements techniques et industriels étaient en baisse par rapport à l'exercice précédent :

Autorisations de programme .	590 millions de francs : +	3,2 %
Crédits de paiement . . . . .	358 millions de francs : —	32,7 %.

*Subventions aux organismes sous tutelle.*

Les subventions aux organismes sous tutelle sont également en baisse en francs courants : — 0,3 % en autorisations de programme et — 0,5 % en crédits de paiement.

Leur répartition est donnée ci-dessous :

INTITULE	1981		1982	
	A. P.	C. P.	A. P.	C. P.
	(En millions de francs.)			
Participation aux dépenses de l'O.N.E. R. A. ....	68	65	52	52
Participation aux dépenses de l'I.S.L....	48	48	51,5	51,5
Participation aux dépenses de l'école poly- technique .....	14	14	41	36
Participation aux dépenses de l'institut Auguste-Comte .....	19	23	4	10
<b>Total du chapitre.....</b>	<b>149</b>	<b>150</b>	<b>148,5</b>	<b>149,5</b>

Outre l'aide au fonctionnement de ces institutions, les crédits doivent permettre certains investissements :

*O. N. E. R. A. :*

- la participation française au projet de soufflerie transonique européenne ;
- les équipements généraux de l'O. N. E. R. A.

*Ecole polytechnique :*

- l'équipement technique des laboratoires ;
- les équipements collectifs ;
- l'achat de matériels pour l'enseignement et les travaux pratiques de l'école.

*Institut Auguste-Comte (1) :*

- les travaux de rénovation ;
- les travaux d'aménagement et d'équipement destinés à la mise en place de l'institut ;
- les équipements collectifs.

On note avec regret la cessation d'activité de l'institut Auguste-Comte, décidée par le Premier Ministre le 20 août 1981.

Sans doute, du fait de sa création récente, cet institut n'avait-il pas pu acquérir les titres qui lui eussent permis de survivre au changement de majorité.

(1) Crédits destinés à permettre l'achèvement des marchés de travaux déjà passés.

Depuis 1977, il a accueilli au total environ 130 élèves, dont la moitié étaient fonctionnaires, et l'autre moitié cadres d'entreprises-privées et nationales.

L'institut Auguste-Comte répondait à un besoin : celui de développer les « ponts » entre l'économie et les sciences.

Les conditions actuelles et futures de la concurrence internationale ne permettent pas de négliger tout moyen tendant à faciliter l'accès plus rapide des techniques au stade de l'application économique.

2. — RESSOURCES DE LA SECTION COMMUNE. — SERVICES COMMUNS OU INTERARMÉES, HORS D.G.A.

*DIR.C.E.N. — Etudes spéciales.*

Les crédits proposés pour la DIR.C.E.N., sur le chapitre 51-90, sont en plus légère augmentation en autorisations de programme (+ 13,8 %) qu'en crédits de paiement (+ 18,9 %).

On rappelle que cette pause fait suite à une très forte augmentation pour le budget de 1981.

Une partie des crédits du chapitre, environ 72 %, est transférée au C.E.A., comme le montre le tableau suivant :

	AUTORISATIONS de programme.	CREDITS de paiement.
	(En millions de francs.)	
Infrastructure .....	162	138
Equipements/Matériels .....	272,5	240,5
Sécurité .....	12,5	11,5
<b>Total part Armées.....</b>	<b>447</b>	<b>390</b>
<b>Total part C. E. A. ....</b>	<b>1 173</b>	<b>1 037</b>
<b>Total général DIR. C. E. N. ...</b>	<b>1 620</b>	<b>1 427</b>

La part du C. E. A. concerne toutes les installations et moyens d'essais relevant des techniques spécifiques relatives à l'essai nucléaire. La part « Armées » permet le financement de l'infrastructure de soutien, de l'entretien des aéronefs de liaison et le maintien en condition des équipements généraux.

A signaler que le passage de plusieurs dépressions tropicales a conduit à remanier le budget initialement prévu pour 1981 en vue de remettre en état les installations détériorées et d'accélérer l'amélioration de la sécurité préventive du site.

*Service de santé.*

Le Service de santé émerge, au titre des dépenses en capital, aux deux chapitres 53-61 et 54-61 relatifs respectivement aux acquisitions de matériels et aux réalisations immobilières.

**Matériels.**

	1981	1982	VARIATION
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)
Autorisations de programme..	72,2	62,3	— 13,7
Crédits de paiement.....	70	58,3	— 11,7

On avait déjà constaté une régression l'année dernière, à la suite d'un effort très important accompli au cours des années précédentes.

**Infrastructure.**

	1981	1982	VARIATION
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)
Autorisations de programme..	73,8	42,7	— 42,1
Crédits de paiement.....	134	104,7	— 71,9

Toutefois, en 1982, viendront s'ajouter sur le chapitre 54-61 des ressources extra-budgétaires provenant de recettes à réaliser par le Service de santé.

Les crédits « Infrastructure » totaux devraient donc se monter à :

Autorisations de programme :	En millions de francs.
Ressources budgétaires.....	42,7
Ressources extra-budgétaires.....	39
<b>Total .....</b>	<b>81,7</b>

Crédits de paiement :	En millions de francs.
Ressources budgétaires.....	104,7
Ressources extra-budgétaires.....	39
Total .....	143,7

Pour la période 1981-1982-1983, les opérations d'infrastructure prévues sont les suivantes :

— phase terminale de la reconstruction de l'école du Service de santé des Armées de Lyon-Bron qui recevra les élèves pour la rentrée universitaire 1981-1982 ;

— poursuite de la reconstruction du centre des brûlés à l'H. I. A. Percy, à Clamart ; la fin des travaux est prévue pour le dernier trimestre 1982 ;

— poursuite de la reconstruction, à Chartres, de la pharmacie fédérale du Service de santé de Saint-Cyr, dont les travaux ont commencé en juin 1981 ; cette opération devrait être terminée au premier semestre 1983 ;

— poursuite de la troisième phase de l'opération Val-de-Grâce : 1980 a vu se terminer une première tranche de démolition des bâtiments parasites ; la seconde tranche est actuellement en cours ;

— reconstruction de l'hôpital régional des Armées de Toulouse-Pouvourville ; les travaux devraient commencer fin 1981, début 1982 et se terminer début 1985 ;

— reconstruction du bloc opératoire et service de réanimation de l'H. I. A. Desgenettes à Lyon ; le lancement de l'opération est envisagé courant 1982 ;

— poursuite des opérations de rénovation, de restructuration et de gros entretien, financées au titre de la ligne « Ensemble des établissements ».

Enfin est envisagée la reconstruction de l'école du Service de santé des Armées de Bordeaux-Luchey. Toutefois ce projet n'a pas encore fait l'objet d'une décision définitive.

*Service de Documentation extérieure et de contre-espionnage.*

Le chapitre 54-80 concerne aussi bien les matériels que l'infrastructure du service.

Les autorisations de programme progressent de 7,7 % et les crédits de paiement de 9,7 %.

*Organismes interarmées divers.*

Les crédits figurant aux chapitres 53-91 (Matériel) et 54-92 (Infrastructure) sont en augmentation très forte en autorisations de programme (+ 47,5 % et 41,7 %), plus faible en crédits de paiement (+ 28,6 % et + 14,4 %).

Les opérations envisagées sur ces chapitres sont les suivantes :

**Matériels.**

	AUTORISATIONS de programme.
	(En millions de francs.)
<i>A. — Etat-major des Armées.</i>	
1. Matériels des bases Outre-Mer.....	9,6
Equipement des bases en groupes électrogènes et en conteneurs.	
Equipement des cellules d'intervention Outre-Mer du Service des essences des Armées.	
2. Oléoducs Centre-Europe (partie française).....	20
Rénovation des oléoducs (4 <sup>e</sup> tranche).	
3. Matériels des organismes interarmées en Métropole.....	4,7
4. Matériels des transmissions et de la guerre électronique.....	219,3
au profit :	
— des postes de commandement du C. E. M. A. ;	
— des ensembles interarmées des transmissions ;	
— du chiffre ;	
— des unités de guerre électronique.	
5. Programme Syracuse .....	172
6. Matériels informatiques .....	25,5
Informatique de commandement.	
Informatique de gestion.	
7. Matériels sportifs .....	6
8. Renforcement du programme civil de Défense.....	65
<i>B. — Direction des personnels civils.</i>	
Achat de divers matériels techniques. — Matériels informatiques.	12,8
<i>C. — Etablissement cinématographique et photographique des Armées.</i>	
Equipement audiovisuel. — Renouvellement de matériels techniques .....	3,2
<i>D. — Direction de la sécurité militaire.</i>	
Réalisation et maintenance du centre de traitement informatique.	4,9
Total pour le chapitre 53-91.....	543

**Infrastructure.**

	<b>AUTORISATIONS de programme.</b>
	<b>(En millions de francs.)</b>
<i>Etat-major des armées.</i>	
Infrastructure Outre-Mer.....	27,6
Infrastructure des organismes interarmées en métropole.....	18,2
Transfert du Bureau interarmées de codification des matériels..	9,1
Transfert du district « Manche » de la base de transit interarmées.	11,1
Infrastructure des transmissions.....	35
Infrastructure sportive.....	6,3
<i>Action sociale des armées.</i>	
Travaux divers d'infrastructure.....	27,8
<i>Direction des personnels civils.</i>	
Travaux divers au profit de l'administration centrale.....	15,2
<i>Etablissement cinématographique et photographique des armées.</i>	
Restructuration des bâtiments du fort d'Ivry.....	6,8
<i>Direction de la sécurité militaire.</i>	
Installation du réseau de protection électrique du centre de traitement .....	3,1
<i>Postes permanents à l'étranger.</i>	
Construction de logements au profit des postes d'attachés des Forces armées.....	6,3
<i>D. G. A. — Postes permanents à l'étranger.</i>	
Acquisition de terrains et immeubles.....	2,5
<b>Total pour le chapitre 54-92.....</b>	<b>169</b>

*Acquisitions immobilières.*

Les crédits inscrits au chapitre 54-82, très faibles, concernent l'Action sociale des Armées.

*Subvention au Service des essences.*

Les crédits s'élèvent en autorisations de programme à 3,3 millions de francs (+ 10 %) et à la même somme en crédits de paiement (+ 65 %).

Ces crédits sont destinés à la réalisation par le Service des Essences des Armées d'équipements de détection et d'alarme pour la protection des points sensibles.

### *Construction de logements militaires.*

Les autorisations de programme augmentent de 15,3 % et les crédits de paiement de 10 %.

Les opérations envisagées en 1982 sont les suivantes :

— entreprendre la construction de 83 logements en métropole et dans les Départements et Territoires d'Outre-Mer et la réhabilitation de 340 logements domaniaux (97 millions de francs) ;

— réserver environ 420 logements en région parisienne et dans diverses garnisons et améliorer en prêts locatifs aidés 80 logements domaniaux anciens (20 millions de francs au total) ;

— verser à la Société nationale immobilière 34 millions de francs en application des dispositions de la convention Défense-Finances - S.N.I., pour poursuivre la modernisation du parc de logements domaniaux, notamment sur le plan de l'isolation thermique et de l'équipement.

### *Infrastructure interalliée.*

Les autorisations de programme du chapitre augmentent de 37,5 % ; le montant des crédits de paiement ne subit aucune variation par rapport à l'année précédente.

Les opérations envisagées concernent la contribution nationale à des investissements nouveaux sur les systèmes électroniques d'alerte auxquels la France continue d'adhérer, conformément à la déclaration faite par la France au Conseil de l'Atlantique Nord le 7 septembre 1966. Parmi ces investissements nouveaux figure, pour ce qui concerne la France, la rénovation de la station de Drachenbronn (centre de détection et de contrôle).

### *Subventions d'investissement.*

Les crédits des chapitres 66-20 et 66-50 sont destinés à couvrir des investissements de gestion sociale des Armées.

On notera, pour la déplorer, la diminution de ces crédits (— 43,9 % en autorisations de programme et en crédits de paiement).

### CHAPITRE III

#### Section Air.

Après un budget pour 1980 très faste et un budget pour 1981 médiocre, les dotations de la Section Air progressent à peu près comme la moyenne des trois Armées. Les propositions pour le budget de 1982 sont les suivantes :

— 19 800 millions de francs en autorisations de programme, correspondant à une augmentation de 2 000 millions de francs, soit + 11,2 % par rapport à l'année précédente, légèrement inférieure au pourcentage d'augmentation moyen enregistré pour l'ensemble du titre V (+ 12,5 %) ;

— 13 950 millions de francs en crédits de paiement, correspondant à une augmentation de 2 160 millions de francs, soit + 18,3 %, pourcentage presque égal à celui de l'ensemble des crédits du titre V : + 18,2 %.

La répartition des crédits par chapitre budgétaire figure en annexe n° 2, et peut être résumée comme suit :

	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS de paiement.		
	1981	1982	Variation.	1981	1982	Variation.
	(En millions de francs.)					
<b>Titre V. — Equipements.</b>						
1. Etudes, recherches et prototypes..	2 627	3 030	+ 403 (+ 15,3 %)	1 907	2 470	+ 563 (+ 29,5 %)
2. Investissements techniques et industriels .....	220	280	+ 60 (+ 27,3 %)	169	210	+ 41 (+ 24,3 %)
3. Fabrications .....	14 193	15 430	+ 1 237 (+ 8,7 %)	9 114	10 500	+ 1 386 (+ 15,2 %)
4. Infrastructure logistique, opérationnelle et de stationnement...	760	1 060	+ 300 (+ 39,5 %)	600	770	+ 170 (+ 28,3 %)
<b>Total .....</b>	<b>17 800</b>	<b>19 800</b>	<b>+ 2 000</b> <b>(+ 11,2 %)</b>	<b>11 790</b>	<b>13 950</b>	<b>+ 2 160</b> <b>(+ 18,3 %)</b>

On constate qu'en autorisations de programme, ce sont encore une fois les fabrications qui marquent le pas et entraînent la stagnation déjà signalée.

## ETUDES

Les *études amont* consommeront, selon les prévisions, environ 12,9 % des autorisations de programme et 12,7 % des crédits de paiement.

Les principaux axes d'effort concernent l'aérodynamique, le rendement et l'organisation des moteurs, les matériaux et leur mise en œuvre, les équipements, les armements, les télécommunications, les autodirecteurs infrarouges et électromagnétiques; le guidage, la propulsion des missiles.

Les *développements* concernent 87,1 % des autorisations de programme et 87,3 % des crédits de paiement.

Les principaux programmes intéressés sont les suivants :

*Mirage F 1* : en service depuis 1973 pour la version monoplace et depuis 1980 pour la version biplace. L'essentiel des travaux concerne le développement de l'appareil de reconnaissance (F 1 - CR).

*Moteur M 53* : ce moteur équipe le Mirage 2000. Le développement se poursuit pour les versions M 53-5, destinée aux premiers appareils de série, et M 53 - P 2, notablement plus performante.

*Mirage 2000* : le développement se poursuit pour la version défense aérienne et pour la version pénétration, équipée du missile air-sol-moyenne-portée. Les deux versions de ce programme absorbent la majeure partie des crédits de développement.

Les difficultés signalées l'année dernière concernant la mise au point du système d'armes de cet appareil, et notamment des radars destinés à l'équiper dans la version définitive, semblent en voie de règlement.

*Mirage IV P* : cette version est équipée du missile ASMP.

*Epsilon* : le développement se poursuit de manière satisfaisante à l'aide des deux prototypes. Les modifications apportées à l'arrière de l'appareil ont permis de résoudre les problèmes rencontrés pour la sortie de vrille. La phase d'industrialisation est en cours de lancement. La livraison du premier appareil est prévue en 1983.

*Moteur M 88* : le programme de démonstration est actuellement en cours.

*Radar futur de défense aérienne* : les études de définition sont en cours.

*Missile Super 530* : le développement de ce missile, destiné au *Mirage 2000*, se poursuit.

*Mirage 4000* : c'est le grand absent des programmes développés sur crédits de l'Armée de l'Air.

On sait que cet avion, dont tout laisse à penser qu'il présentera des performances tout à fait remarquables, a été lancé en développement sur l'initiative et aux frais du constructeur. En réalité, les fonds qui y ont été consacrés par celui-ci ne représentent qu'une très faible part de ce que coûterait l'ensemble du développement de ce système.

Néanmoins, si un financement extérieur permettait un lancement effectif du programme, il semblerait regrettable que l'Armée de l'Air française ne bénéficiât point de l'acquis technique et industriel qui en résulterait.

### FABRICATIONS

Les crédits prévus pour les fabrications intéressant l'Armée de l'Air sont ventilés entre les chapitres 53-41, 53-51, 53-52, 53-71 et surtout 53-72.

Le point essentiel concerne la diminution des autorisations de programme, qui n'a pas permis de lancer la commande de quarante appareils d'armes nécessaires, selon l'état-major, pour assurer le maintien en ligne d'un nombre suffisant d'avions.

Le tableau de la page suivante fait le point des commandes et livraisons des matériels majeurs.

	COMMANDES				LIVRAISONS			
	Commandes prévues 1977-1982.	Commandes du projet de budget 1982.	Total commandes réalisées ou en projet pour 1977-1982.	Ecart commandes prévues, commandes réalisées ou en projet pour 1977-1982.	Livraisons prévues 1977-1982.	Livraisons du projet de budget 1982.	Total livraisons réalisées ou en projet pour 1977-1982.	Ecart livraisons prévues, livraisons réalisées ou en projet pour 1977-1982.
<i>Armée de l'air.</i>								
Jaguar .....	0	0	0	0	84	0	84	0
Mirage F. 1.....	109	0	130	Supplément de 21	123	24	106	Supplément de 17
Mirage 2000.....	127	25	73	54	10	0	0	10
Alphajet .....	144	0	119	25	142	33	130	12
Avion école Epsilon.....	60	30	60	0	0	0	0	0
Hélicoptère nouveau.....	50	10	12	38	0	0	0	0
Crotale .....	5	0	13	4	15	4	21	Supplément de 6
Super Crotale.....	12	0	0		0	0	0	0
Batteries antiaériennes de 20 m/m.....	152	56	272	Supplément de 120	48	56	160	Supplément de 112
Engins air-air.....	1 770	210	1 050	720	1 150	110	1 681	Supplément de 531

On constate sur ce tableau :

— le retard survenu dans le développement du *Mirage 2000*, surtout sensible au niveau des commandes, les livraisons n'affectant que très peu la période 1977-1982 ;

— la commande supplémentaire de F 1, intervenue pour compenser le retard précédent ;

— l'effort particulier réalisé, au-delà même des prévisions de la loi de programmation, pour les matériels anti-aériens et les munitions air-air.

#### INFRASTRUCTURE

Les crédits du chapitre 54-61 augmentent de 39,3 % en autorisations de programme et de 29,1 % en crédits de paiement.

Cette augmentation prolonge celle, également très importante, qui avait été inscrite au budget pour 1981.

Elle traduit un effort soutenu poursuivi par l'Armée de l'Air pour renforcer la protection de ses installations et de ses avions au sol, par suite de l'aggravation de la menace d'attaque à basse altitude rendue possible par les nouveaux équipements.

Cet effort de protection devrait se prolonger jusqu'en 1987.

#### CHAPITRE IV

##### **Section Forces terrestres.**

Les propositions pour la Section Forces terrestres en 1982 sont de :

— 19 618 millions de francs en autorisations de programme, correspondant à une augmentation de 1 918 millions de francs, soit + 10,8 % par rapport à l'année précédente ; ce pourcentage est inférieur à celui enregistré pour l'ensemble du titre V des Armées (+ 12,5 %) ;

— 13 785 millions de francs en crédits de paiement, correspondant à une augmentation de 2 050 millions de francs, soit + 17,5 % par rapport à l'année précédente, pourcentage également inférieur à la moyenne du titre V des Armées (+ 18,2 %).

La répartition des crédits de la Section Forces terrestres par chapitre budgétaire figure en annexe n° 3 ; le tableau qui suit présente un résumé de ces crédits par grandes masses :

Titre V. — Equipements.	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS de paiement.		
	1981	1982	Différence.	1981	1982	Différence.
	(En millions de francs.)					
1. Etudes, recherches et prototypes..	1 292	1 367,7	+ 75,7 (+ 5,9 %)	910,8	1 033	+ 122,2 (+ 13,4 %)
2. Investissements techniques et industriels .....	»	»	»	»	»	»
3. Fabrications .....	14 644	16 360,8	+ 1 716,8 (+ 11,7 %)	9 450,1	11 147,9	+ 1 697,8 (+ 18 %)
4. Infrastructure .....	1 764	1 889,3	+ 125,3 (+ 7,1 %)	1 374,1	1 604,6	+ 230,5 (+ 16,8 %)
<b>Total .....</b>	<b>17 700</b>	<b>19 617,8</b>	<b>+ 1 917,8</b> <b>(+ 10,8 %)</b>	<b>11 735</b>	<b>13 785,5</b>	<b>+ 2 050,5</b> <b>(+ 17,5 %)</b>

L'analyse des crédits par chapitre se présente comme suit :

### LES ÉTUDES

Le chapitre 51-71, en augmentation de 5,9 % en autorisations de programme et 13,4 % en crédits de paiement, présente la répartition suivante entre les études amont et les développements :

**Autorisations de programme et crédits de paiement inscrits aux budgets de 1977 à 1981 et au projet de budget 1982.**

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME						CREDITS DE PAIEMENT					
	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1977	1978	1979	1980	1981	1982
	(Millions de francs courants.)											
<b>Études Amont (51-71 art. 11, 21 et 31).</b>	77,5	121,8	212,9	274	346,4	434,3	75,5	91	133,7	175,8	218,7	270,2
<b>Études Développement (51-71 art. 12, 22, 32 et 40).....</b>	479,4	581,2	641,1	773	945,6	933,4	448	505,3	560,3	592,2	692,1	762,8
<b>Total Etudes.</b>	<b>556,9</b>	<b>703</b>	<b>854</b>	<b>1 047</b>	<b>1 292</b>	<b>1 367,7</b>	<b>523,5</b>	<b>596,4</b>	<b>694</b>	<b>768</b>	<b>910,8</b>	<b>1 033</b>

On constate, sur le long terme, un accroissement très important de la part allouée aux études amont, par rapport aux développements.

Les principaux programmes étudiés sont les suivants :

*Engin principal de combat* : ce programme occupe la place prépondérante parmi les études intéressant l'Armée de Terre.

Certains éléments sont étudiés sur le plan national, d'autres (notamment la tourelle) en coopération.

*Canon 155 (AUF 1 et tracté)* : la version automoteur arrive en début de série, tandis que le développement du 155 tracté a subi quelque retard.

*Lance-roquette multiple* : ce programme, réalisé en coopération quadripartite, arrive en fin de développement.

*Nouveaux matériels du génie* : il s'agit de l'engin blindé du génie, des matériels amphibies de franchissement et du moyen de déminage rapide.

*VAB-Hot* : le programme du véhicule de l'avant blindé équipé d'engins Hot arrive en fin de développement.

*Hélicoptères anti-chars* : au cours de la phase de définition, de nombreuses solutions ont été étudiées pour répondre aux besoins, pas toujours compatibles, des états-majors français et allemand.

Le développement de certains systèmes (pilotage de nuit, viseurs de nuit) s'effectue en parallèle sur le plan national.

## LES FABRICATIONS

a) *Habillement, campement, couchage, ameublement* : les fabrications du chapitre 53-41, bien que plus importantes pour l'Armée de Terre que pour les autres Armées stagnent au budget pour 1982, comme l'année précédente, en raison de la légère diminution des effectifs : augmentation de + 10,7 % en autorisations de programme et + 9,3 % en crédits de paiement.

b) *Les fabrications d'armement* constituent le poste essentiel parmi les dépenses du titre V de l'Armée de Terre : elles absorbent plus des trois quarts des autorisations de programme.

Le tableau ci-après donne la situation des commandes et des livraisons des principaux programmes.

	COMMANDES				LIVRAISONS			
	COMMANDES prévues 1977-1982.	COMMANDES du projet de budget 1982.	TOTAL commandes réalisées ou en projet pour 1977-1982.	ECART commandes prévues commandes réalisées ou en projet pour 1977-1982.	LIVRAISONS prévues 1977-1982.	LIVRAISONS du projet de budget 1982.	TOTAL livraisons réalisées ou en projet pour 1977-1982.	ECART livraisons prévues, livraisons réalisées ou en projet pour 1977-1982.
<i>Terre.</i>								
AMX 30.....	320	50	284	36	207	56	194	13
AMX 10 R. C.....	330	47	267	63	190	61	130	60
155 GCT.....	180	30	144	46	110	20	20	90
155 tracté.....	100	0	0	100	20	0	0	29
Roland .....	133	21	113	20	110	23	87	23
SA 342-341.....	128	18	109	19	109	22	106	3
AMX 10 P-PC.....	450	55	387	63	512	95	465	47
FAMAS (AIM 5,56).....	236 000	43 000	232 000	4 000	148 000	44 000	107 500	40 500
HOT .....	192	38	214	Supplément de 22	167	12	122	45
Véhicules tactiques.....	18 200	2 400	8 812	9 388	10 100	1 828	5 471	4 629
V. A. B.....	1 830	270	1 779	51	1 732	330	1 441	291
RTA .....	73 %	16 %	82 %	Supplément de 9%	51 %	15 %	35 %	16 %
MILAN .....	692	0	700	Supplément de 8	930	140	960	Supplément de 30
Mortier 120 R.....	240	45	235	5	158	50	180	Supplément de 22

On constate des retards importants pour certains programmes : notamment pour le canon de 155, dans ses deux versions, le Famas, l'AMX 10 RC et 10 P, les véhicules tactiques et le VAB. .

La diminution des autorisations de programme risque d'accroître le retard pris par ces matériels.

### L'INFRASTRUCTURE

Les crédits des chapitres 54-51, 54-61 et 54-62 augmentent de 7,1 % en autorisations de programme et de 16,8 % en crédits de paiement.

Les principales opérations concernent :

— l'achèvement des deux programmes importants de Pamiers et Châteaulin ;

— le lancement de trois opérations nouvelles (Vincennes, Bourges et Cercottes) ;

— la poursuite d'opérations lancées l'année précédente (Gap, Castelsarrasin, Sathonay, Pont-Long, etc.) ;

— la rénovation de soixante casernements, pour l'amélioration des conditions de vie des hommes du rang.

Le tableau suivant fait le point de la situation des camps nationaux et régionaux et des terrains de manœuvre de garnison :

#### I. — Camps nationaux.

REGION	DESIGNATION	SUPERFICIE (En hectares.)
2 .....	Sissonne .....	6 600
3 .....	Coëtquidan .....	5 300
	Fontevraud .....	3 250
4 .....	La Courtine .....	6 200
	Caylus .....	4 900
	Le Larzac .....	3 030
5 .....	Les Garrigues .....	5 000
	Canjuers .....	35 000
6 .....	Mailly .....	11 200
	Mourmelon .....	9 900
	Suippes .....	15 700
	Bitche .....	3 400
	Le Valdahon .....	»

**II. — Camps régionaux.**

REGION	DESIGNATION	SUPERFICIE en hectares.
3 .....	Le Ruchard.....	1 440
5 .....	Bourg-Lastic .....	810
	Chambaran .....	1 600

**III. — Terrains de manœuvre de garnison.**

REGION	SUPERFICIE	NOMBRE D'EMPRISES			
		Superficie.			
		S < 30 < ha	30 < S < 100	100 < S < 500	S > 500
1	2 691	6	1	7	1
2	1 110	6	8	4	0
3	2 938	8	9	5	2
4	2 149	7	11	4	1
5	4 848	7	7	9	2
6	7 325	10	27	20	2

**NOTA.** — Ce dernier bilan ne tient pas compte des petites parcelles isolées de moins de 5 hectares, inutilisables pour la manœuvre, non plus que des emprises des champs et stands de tir.

L'Armée de Terre aurait en outre besoin, pour l'entraînement à l'échelon de la grande unité (manœuvre et tir), d'un grand camp d'environ 20 000 hectares.

Le projet d'extension du Larzac devait répondre à ce besoin.

Il est à redouter que son abandon ne nuise à l'entraînement de nos forces.

**CHAPITRE V**

**Section Marine.**

Les propositions faites pour la Section Marine en 1982 sont de :

— 13 490 millions de francs en autorisations de programme, correspondant à une augmentation de 1 470 millions de francs, soit + 12,2 % par rapport à l'année précédente, ce pourcentage étant le plus élevé du titre V, après la Section commune ;

— 11 490 millions de francs en crédits de paiement, correspondant à une augmentation de 2 030 millions de francs. soit

+ 21,5 % par rapport à l'année précédente, augmentation très supérieure à celle de l'ensemble des crédits de paiement du titre V (+ 18,2 %).

La position « en flèche » des crédits de la Marine pour 1982 (toujours Section commune mise à part en ce qui concerne les autorisations de programme) est d'autant plus remarquable qu'elle fait suite à une évolution semblable entre le budget pour 1980 et celui pour 1981.

Nous sommes là en présence d'une indiscutable priorité, dont la poursuite après le changement de majorité devait être soutenue.

La répartition des crédits par chapitre figure en annexe n° 4 ; le tableau qui suit présente un résumé de ces crédits par grandes masses :

	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS de paiement.		
	1981	1982	Différence.	1981	1982	Différence.
	(En millions de francs.)					
<b>Titre V. — Equipement.</b>						
1. Etudes, recherches et prototypes..	1 211,5	1 405	+ 193,5 (+ 16 %)	1 182	1 335	+ 153 (+ 12,9 %)
2. Investissements techniques et industriels .....	»	»	»	»	»	»
3. Fabrications .....	10 426,65	11 658	+ 1 231,35 (+ 11,8 %)	7 924,15	9 778	+ 1 853,85 (+ 23,4 %)
4. Infrastructure .....	381,85	427,25	+ 45,4 (+ 11,9 %)	353,85	377,25	+ 23,4 (+ 6,6 %)
<b>Total .....</b>	<b>12 020</b>	<b>13 490,25</b>	<b>+ 1 470,25</b> <b>(+ 12,2 %)</b>	<b>9 460</b>	<b>11 490,25</b>	<b>+ 2 030,25</b> <b>(+ 21,5 %)</b>

### LES ÉTUDES

Le chapitre 51-71 connaît une augmentation de 16 % en autorisations de programme et 12,9 % en crédits de paiement.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des crédits entre les études amont et les développements :

	AUTORISATIONS de programme.		CREDITS de paiement.	
	1981	1982	1981	1982
	(En pourcentage, hors Fost.)			
Recherches et études amont .....	21,6	22,7	16,1	18,9
Développements .....	78,4	77,3	81,9	81,1

Par ailleurs, les études amont augmentent, entre les deux exercices, de 21,8 % en autorisations de programme, et les développements de 14 % seulement.

Les pourcentages correspondants sont de 17,8 % et 11,9 % en crédits de paiement.

La tendance, déjà constatée l'an dernier, d'une augmentation de l'importance relative des études amont, se poursuit donc dans le nouveau projet de budget.

On donne ci-après quelques précisions sur certains programmes en cours de développement :

*Corvette anti-aérienne* : le programme se déroule dans des conditions techniques satisfaisantes, mais a donné lieu à un glissement en raison des contraintes financières.

*Chasseur de mines tripartite* : le programme, développé en coopération avec les Marines néerlandaise et belge, a donné lieu à un retard initial, mais celui-ci devrait se résorber pour les bâtiments de fin de série.

*Atlantic nouvelle génération* : le premier Atlantic modifié a effectué son premier vol en mai 1981 ; le développement porte maintenant sur le système d'arme, entièrement rénové.

*DRB 511* : le prototype de ce radar à balayage électronique destiné aux corvettes anti-aériennes est en cours de mise au point.

*Modernisation Masurca* : les essais à terre des nouveaux équipements du missile Masurca se poursuivent.

*SM 39* : le développement du missile tactique SM 39 se poursuit normalement.

## FABRICATIONS

Le tableau ci-après donne le nombre de bâtiments ou appareils commandés et livrés, selon les prévisions de la loi de programmation et dans la réalité.

	COMMANDES				LIVRAISONS			
	Commandes prévues 1977-1982.	Commandes du projet de budget 1982.	Total commandes réalisées ou en projet pour 1977-1982.	Ecart commandes prévues, commandes réalisées ou en projet pour 1977-1982.	Livraisons prévues 1977-1982.	Livraisons du projet de budget 1982.	Total livraisons réalisées ou en projet pour 1977-1982.	Ecart livraisons prévues, livraisons réalisées ou en projet pour 1977-1982.
<i>Marine.</i>								
Porte-aéronefs PA 88.....	1	0	0	1	0	0	0	0
Corvettes ASM .....	3	2	5	Supplément de 2	4	1	3	1
Corvettes AA .....	3	0	2	1	0	0	0	0
Avisos A 69.....	0	0	3	Supplément de 3	11	4	12	Supplément de 1
SNA .....	4	1	4	0	1	1	1	0
BAM .....	12	2	9	3	3	3	3	0
Patra .....	6	2	4	2	1	0	1	0
Sous-marins Diesel .....	0	0	0	0	4	0	4	0
Ravitailleurs .....	1	0	2	Supplément de 1	1	1	3	Supplément de 2
Torpilles .....	230	64	278	Supplément de 48	250	16	141	109
Masurca .....	28	0	18	10	126	12	101	23
Super-Etendard .....	44	0	35	9	80	11	69	11
WG. 13 .....	14	0	14	0	40	0	26	14
S. N. L. E. ....	0	1	2	Supplément de 2	2	0	0	0
Batral .....	2	0	2	0	0	0	0	0

En ce qui concerne les bâtiments de la flotte, les programmes majeurs ont été globalement respectés : la commande d'un S. N. L. E., non prévue par la programmation supplémentaire, et le décalage de la commande du porte-avions ont entraîné de profondes modifications dans la répartition des crédits.

Pour l'aéronautique navale, le décalage dans les programmes tient à l'accroissement du coût unitaire. Ainsi, à la place de 80 Super Etendard, le financement n'a permis que l'achat de 71 unités (69 livrés jusqu'en 1982).

Ces quelques modifications ne changent pas fondamentalement les capacités de la Marine à remplir ses missions.

### INFRASTRUCTURE

L'essentiel figure au chapitre 54-61, dont la dotation augmente de 10,1 % en autorisations de programme et de 4 % en crédits de paiement.

Les principales opérations prévues en 1982 concernent :

Autorisations de programme :

	En millions de francs.
<i>Cherbourg :</i>	
Transfert de l'école des Marins électriciens et de sécurité.	5,0
<i>Brest :</i>	
Construction d'un bâtiment C. E. T. I. E. G. M.....	5,6
Construction bureaux et magasins de l'établissement principal du Service hydrographique et océanographique de la Marine.....	6,8
Rénovation du foyer des équipages.....	5,6
<i>Rochefort :</i>	
Construction base navale de l'Adour.....	4,5
Stockage des archives .....	4,5
Construction centre de restauration, école des Fourriers.	12,0
<i>Toulon :</i>	
Chantier d'entretien des S. N. A.....	21,5
Réfection des bassins Vauban.....	9,6
Modernisation de l'atelier militaire de la Flotte.....	31,5
Réseau d'assainissement .....	11,0

	En millions de francs.
<b>Ensemble des ports :</b>	
Transmissions. Infrastructure et sémaphores.....	19,3
Economies d'énergie .....	6,7
Protection des points sensibles.....	10,2
Rénovation et remise à niveau des immeubles.....	65,0
<b>Aéronautique navale (chapitre 54-51) :</b>	
<i>Rochefort :</i>	
Bâtiment de détente des officiers mariniers du C. E. A. N.	4,4
<i>Aspretto :</i>	
Hangar et apprentis .....	5,5
<i>Hyères :</i>	
Réfection de la piste et balisage.....	13,0
<i>Saint-Raphaël :</i>	
Bâtiment chambres des officiers mariniers.....	6,7

## CHAPITRE VI

### Section Gendarmerie.

Pour la Section Gendarmerie, les autorisations de programme atteignent 1 150 millions de francs, en augmentation de 11,6 % par rapport à 1981, et les crédits de paiement sont de 1 050 millions de francs, en augmentation de 13,5 %.

Mais il faut se souvenir que la rénovation des équipements avaient fait l'objet d'efforts importants à la fin des années 1970, si bien que les majorations essentielles concernent plutôt le titre III.

Le détail des crédits par chapitre est donné en annexe n° 5 et le tableau ci-dessous en résumé l'essentiel :

	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS de paiement.		
	1981	1982	Différence.	1981	1982	Différence.
<b>Titre V. — Equipement.</b>	(En millions de francs.)					
1. Etudes .....	>	>	>	>	>	>
2. Investissements techniques.....	>	>	>	>	>	>
3. Fabrications .....	428	477	+ 49 (+ 11,4 %)	399	473,8	+ 74,8 (+ 18,7 %)
	602	673	+ 71 (+ 11,8 %)	526	576,2	+ 50,2 (+ 9,5 %)
4. Infrastructure .....						
<b>Total .....</b>	<b>1 030</b>	<b>1 150</b>	<b>+ 120</b> <b>(+ 11,6 %)</b>	<b>925</b>	<b>1 050</b>	<b>+ 125</b> <b>(+ 13,5 %)</b>

## LES FABRICATIONS

Les équipements commandés dans le cadre de la loi de programmation militaire ainsi que les livraisons effectivement réalisées sont donnés dans le tableau ci-après :

	COMMANDES					MATE- RIELS réalisés au 1 <sup>er</sup> août 1981.
	1977	1978	1979	1980	1981 (prévisions)	
<i>Télécommunications.</i>						
Emetteur-récepteur type commercial.	1 800	500	400	350	450	2 700
Emetteur-récepteur portable type commercial .....	1 425	1 750	750	1 191	1 225	2 100
Emetteur-récepteur type militaire...	130	105	205	»	»	440
Emetteur-récepteur BLU grande puissance .....	55	25	54	45	25	100
Emetteur-récepteur BLU moyenne et faible puissance .....	105	185	160	150	150	380
Installation téléphonique type complexe .....	27	30	41	32	44	130
Installation téléphonique type simple (brigade) .....	320	600	500	550	600	1 970
<i>Automobiles. — Transport.</i>						
Motocyclette .....	764	112	382	309	290	1 567
Véhicule de liaison et de brigade....	1 208	945	2 153	606	1 760	5 242
Véhicule de police de la circulation routière .....	22	212	43	267	227	684
Véhicule de transport en commun...	8	18	15	19	23	60
Fourgon-car de maintien de l'ordre..	44	67	1	»	18	112
Véhicule utilitaire routier.....	157	88	67	273	187	525
Engin blindé .....	»	»	»	»	23	0
Vedette côtière .....	»	1	8	»	3	9
<i>Armement. — Munitions. — Optique et divers.</i>						
Grenade lacrymogène .....	101 900	6 600	107 000	55 780	42 000	251 280
Mortier .....	»	»	284	»	»	284
<i>Matériels techniques.</i>						
Cinénomètre .....	123	210	116	3	3	440
Traffipax .....	27	30	»	»	»	57
Alcootest .....	1 500 000	220 000	1 600 000	1 760 000	2 000 000	5 980 000
Analyseur d'haleine.....	»	»	»	»	20	»
<i>Moyens informatiques.</i>						
Mini-ordinateur .....	»	»	»	6	6	5
Ordinateur système central.....	»	»	1	1	»	2
<i>Matériels aériens.</i>						
Hélicoptère léger.....	»	1	1	2	1	0

	COMMANDES					MATE- RIELS réalisés au 1 <sup>er</sup> août 1981.
	1977	1978	1979	1980	1981 (prévisions)	
<i>Habillement.</i>						
Acquisition de tissu pour tenues de service .....	>	40 000	50 000	250 000	>	340 000
Confection de tenues de service.....	>	>	>	>	34 600	0
Casque de maintien de l'ordre.....	>	>	>	4 500	5 500	0
<i>Couchage.</i>						
Lot de matériels de couchage (type M. O.) .....	2 500	2 500	2 500	2 500	2 600	9 500
Lot de matériels d'ordinaire pour escadrons de G. M.....	30	30	30	30	30	180
<i>Infrastructure.</i>						
Unité-logement .....	1 360	1 260	1 430	1 440	1 390	6 114

On note que la Direction de la Gendarmerie a été obligée de différer partiellement le renouvellement du parc de véhicules terrestres et surtout l'acquisition, qui était envisagée, d'hélicoptères « Ecureuil », en remplacement des anciennes « Alouette II ».

#### L'INFRASTRUCTURE

Au cours de l'exécution de l'actuelle loi de programmation, il a été construit 5 490 unités logements ; 18 000 restaient à lancer au 31 décembre 1980 pour rénover entièrement les logements dans les années à venir.

Les crédits budgétaires de 1981 ont permis à la Gendarmerie de lancer 1 390 unités logements.

## TROISIEME PARTIE

### DEPENSES MILITAIRES ET ECONOMIE

L'année 1982 était, dans les perspectives qui prévalaient naguère, la dernière du cycle de programmation régi par la loi de 1976. Elle aurait donc dû être l'année de la réflexion à moyen et long terme, pour l'élaboration d'un nouveau cadre de développement de nos armées. Cela reste vrai, quel que soit le pouvoir en place.

On peut donc regretter que le Gouvernement se soit attribué un moratoire d'un an avant de présenter sa politique devant le Parlement.

Ce regret exprimé, il n'en paraît pas moins utile d'inciter les autorités responsables à engager dès maintenant la préparation de la nouvelle loi, en particulier par l'approfondissement de la prévision des conséquences économiques de leurs choix.

Tel est l'objet des développements qui suivent. Leur ambition se limite à favoriser une prise de conscience dans un domaine capital pour la défense de notre pays.

\*  
\* \*

Il faut au début de la présente réflexion souligner fortement que la justification — ou la condamnation — des dépenses militaires ne doit absolument pas être recherchée dans une évaluation des avantages ou des inconvénients qu'elles apporteraient sur le plan économique : la nécessité de l'armement découle de la confrontation entre des objectifs politiques : ceux que l'on impute aux diverses puissances existant dans le monde actuel, et ceux que la nation se fixe à elle-même.

L'effort budgétaire consacré à la Défense est l'objet d'une décision « autonome » ; on veut dire par là que les conséquences économiques apparaissent comme secondaires devant le risque d'une perte partielle ou totale de l'indépendance de la nation.

Il n'en reste pas moins que les moyens de financement, de réalisation et d'entretien des armes ne sont pas indéfiniment extensibles.

Leurs limites doivent être évaluées, ainsi que les conséquences de leurs variations.

En contrepartie, l'évolution des principales données économiques a une influence décisive sur la portée des autorisations budgétaires.

Plutôt que d'impact économique des dépenses militaires, on préférera donc parler des liens — réciproques — entre dépenses militaires et économie.

D'un rapide rappel des *approches théoriques* de la question, tendant à prouver ou nier l'existence d'un optimum dans le rapport du budget militaire à la production nationale, on déduira la nécessité d'une étude plus fine, au *niveau sectoriel*, afin de répondre à certaines questions importantes :

— incidence des dépenses militaires sur la production, sur la productivité, sur le chômage... ;

— existence de goulots d'étranglement dans la capacité de production ;

— influence des principales données économiques sur le « pouvoir d'achat » du département et sur la structure de son budget.

### 1. — Rappel des approches théoriques.

De nombreuses études ont traité de l'impact économique des dépenses militaires.

Toutes n'ont pas été exemptes d'un jugement moral : pensant que rien de bon ne peut sortir d'une origine intrinsèquement mauvaise, certains auteurs se sont aisément convaincus de l'inutilité ou même de la perversité des dépenses d'armement.

A l'inverse, d'autres analystes ont été enclins à mettre en relief les aspects positifs de l'exécution du budget militaire sur l'économie nationale.

Les approches plus objectives ont consisté à comparer le produit national au montant des dépenses militaires, afin de rechercher l'existence d'une corrélation positive ou négative, pour divers pays et pour diverses périodes de leur histoire.

En fait, la variété des conditions économiques des nations est si grande qu'il s'est avéré très difficile de déduire des données statistiques disponibles des « lois » à portée universelle.

Il paraît donc nécessaire d'affiner cette étude en répartissant les pays par classes de niveau de revenu par tête, afin de ne comparer que des situations à peu près comparables. On empruntera les conclusions suivantes à l'étude du contrôleur des armées Perget, effectuée dans le cadre des travaux d'une équipe d'auditeurs de l'I. H. E. D. N. :

Son analyse conduit à penser :

« — que, pour un pays donné, caractérisé par un certain niveau de développement, l'impact et la place réelle du secteur de la Défense sont fonction d'un grand nombre de facteurs : état de guerre ou de paix, système économique — libéral ou collectiviste — état d'indépendance ou de dépendance militaire, type d'organisation interne de la Défense nationale (armée de conscription ou armée de métier), etc. ;

« — que c'est par la prise en compte de tous ces paramètres qu'il est possible, pour un pays ainsi défini, de supposer l'existence d'un taux d'effort optimal et que, partant, tout écart constaté par rapport à ce taux se retrouve sous la forme soit d'une perte en croissance, soit d'une hausse des prix, soit encore d'une dégradation — à terme — du taux de change ;

« — que l'espace national, l'économie et la Défense forment un tout et déterminent, pour un Etat donné, un niveau idéal, niveau qui est d'autant plus élevé et porteur de croissance que la politique de défense est indépendante et diversifiée. Comme l'ont en effet montré divers auteurs dont le lieutenant-colonel Pinatel, les dépenses de défense ont un effet d'entraînement d'autant plus positif dans le cadre d'une politique d'indépendance nationale qu'elles ont des retombées, notamment par le biais de la recherche et de l'industrie d'armement, sur l'ensemble du tissu économique, notamment du tissu de production. »

On ne saurait mieux caractériser la vanité des démarches par trop simplificatrices : l'existence d'un optimum pour les dépenses de défense, isolées artificiellement des autres dépenses publiques, semble très difficile à démontrer sinon douteuse.

Il serait plus logique de parler du taux maximum de dépenses « improductives » qu'une économie peut supporter à côté des dépenses génératrices d'avantages économiques immédiats ou ultérieurs, que l'on appellera pour cette raison dépenses « productives ».

Cette idée intuitivement admise, il reste à déterminer de quel côté doivent être rangées les dépenses de la Défense.

## 2. — La « productivité » des dépenses de défense.

Les dépenses de défense sont-elles « productives », ou « improductives », au sens attaché ci-dessus à ces mots ?

La réponse n'est pas simple : s'il s'agit de dépenses improductives pour un pays sans infrastructures intellectuelle et industrielle, il n'en est pas de même pour un pays développé. Deux exemples suffisent à le montrer :

*La recherche*, au sens large du mot (recherche et développement) bénéficie de crédits importants sur le budget de la Défense. On peut en effet estimer les recherches-développement-essais militaires (R. D. E. M.) à environ 20 % de la dépense intérieure de recherche et développement (D. I. R. D.). Le pourcentage a varié de 18 à 22 % selon les exercices, au cours des dernières années.

Or ces R. D. E. M. profitent essentiellement aux secteurs techniques dits « de pointe », dont le développement conditionne en réalité tout l'avenir industriel du pays :

Electrique .....	26,8 %
Engins .....	22,1 %
Nucléaire .....	20,9 %
Aéronautique .....	14,5 %
Autres secteurs (naval, armements terrestres et divers) . . .	15,7 %

Le tableau ci-après donne quelques exemples d'applications civiles des études conduites en vue de programmes militaires.

### Quelques exemples d'applications civiles d'études intéressant des programmes militaires.

ETUDES ET REALISATIONS MILITAIRES	APPLICATIONS CIVILES
<i>Energie nucléaire.</i>	
Construction de l'usine d'enrichissement d'uranium de Pierrelatte.	Programme de centrales nucléaires civiles.
Propulsion des sous-marins nucléaires.	Application aux réacteurs électrogènes ; Propulsion des pétroliers et des porte-conteneurs.
<i>Electrotechnique.</i>	
Piles pour radars portatifs et piles à combustibles.	Alimentation multi-usages de longue durée. Petites centrales d'énergie électrique. Véhicules électriques.

ETUDES ET REALISATIONS MILITAIRES

APPLICATIONS CIVILES

*Propulsion.*

Transmissions électriques de puissance pour véhicules tout terrain.	Autobus urbains.
Diesels de forte puissance pour chars et pour petits bâtiments navals.	Moteurs terrestres et marins de 1 000 C.V. à 5 000 C.V.
Moteurs d'hélicoptères militaires et réacteurs d'avions militaires.	Hélicoptères civils, naviplane, turbotrain et avions civils.

*Aéronautique et espace.*

Cellule et lanceurs balistiques (missiles et engins).	Application souvent directe aux programmes civils :
Aérodynamique.	Mêmes équipes techniques et industrielles ;
Structure.	Mêmes méthodes et moyens d'essais (souffleries, banc d'essais de moteurs, centre d'essais en vol).
Propulseurs guidage.	
Essais.	

*Electronique.*

Radars militaires et télécommunications.	
Composants :	
Microélectronique ;	Contrôle du trafic aérien civil.
Hybridation ;	Aides à l'atterrissage.
Mémoires « à bulle ».	Plans composants avec la participation du Ministère de la Défense.

*Optronique.*

Lasers de faible et de forte puissance :	Métrologie dimensionnelle ;
Télémetrie ;	Instrumentation ;
Désignation d'objectifs ;	Médecine (ophtalmologie) ;
Guidage terminal ;	Spectroscopie ;
Détection (Lidar) ;	Traitement et transmission de l'information.
Armes d'autodéfense.	Soudage.
Infrarouge : systèmes de visée, de guidage, de recherche et de renseignement.	Fusion thermonucléaire contrôlée ;
	Thermographie ;
	Prospections géologiques.

*Information.*

Calculateurs pour navires, avions et missiles.	Application souvent directe aux calculateurs civils (scientifique, gestion et processeurs industriels).
--	---

*Métrologie et instrumentation.*

Le Ministère de la Défense a eu une action déterminante pour promouvoir la métrologie en France (création du Bureau national de métrologie en 1969).

*L'exportation*, dont les contreparties financières sont indispensables pour permettre au pays de régler ses achats de produits pétroliers et de matières premières, bénéficie également des capacités industrielles développées au profit de la défense nationale.

Les exportations représentent en effet environ 40 % du chiffre d'affaires de l'industrie d'armement (41 % en 1979).

Pour 1980, les commandes ont représenté les montants suivants :

1. Répartition géographique :

Zone franc .....	0,25	0,7 % ;
C. E. E. ....	3,31	8,9 % ;
U. S. A. ....	0,03	0,1 % ;
Reste du monde .....	33,71	90,3 %.

2. Répartition par type de matériel :

Matériel aéronautique .....	10,96	29,4 % ;
Matériels terrestres .....	10,99	29,5 % ;
Matériel naval .....	15,35	41,1 %.

Les commandes d'électronique sont ventilées entre les trois rubriques (aéronautique, terrestre et naval) ; elles sont donc incluses dans les chiffres et pourcentages ci-dessus. Pour l'année 1980, le montant des commandes d'électronique peut être estimé à 6,35 milliards de francs.

Ces chiffres traduisent une situation très favorable de l'industrie française par rapport à ses partenaires et concurrents. Il s'agit là d'un *acquis essentiel*, obtenu au prix d'efforts consentis depuis de longues années par les commerçants, les ingénieurs et par leur environnement administratif privé et public. *Il importe de préserver les réseaux commerciaux, les missions d'assistance technique, les services de maintenance*, dont dépend le prolongement de ce courant d'affaires indispensable à l'économie française.

3. — La nécessité d'une analyse plus fine.

Pour l'année 1980, le chiffre d'affaires armement (hors taxes) a été de 58,7 milliards de francs, soit 2,44 % du P. I. B. m., dont 23,4 milliards de francs correspondent aux exportations.

La décomposition de cette production par secteurs industriels et par maître d'œuvre est donnée dans le tableau ci-après.

Mais il ne faudrait pas déduire des développements précédents que seuls les secteurs de pointe soient intéressés par les dépenses de défense.

Sans doute l'impact est-il très réduit, dans les autres branches économiques, comme le montrent les chiffres suivants :

BRANCHES ECONOMIQUES ou nature de la dépense.	PRODUCTION	DOTATION	R A T I O
	nationale.	du budget militaire 1979.	
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)
T. 01, 02, 03 : Alimentation.....	500 000	1 660	0,33
T. 05 : Carburants.....	135 000	1 840	1,36
T. 18, 19 : Textile, cuir, habillement.	120 000	1 100	0,9
T. 24 : Bâtiment, génie civil.....	305 000	3 100	1
T. 30 : Hôtel, restaurant.....	100 000	500	0,5
T. 31 : Transports .....	165 000	1 700	1,03
T. 35 : Locations immobilières.....	160 000	366	0,2

Mais des études ont montré que, même dans ces secteurs, la consommation militaire présente des particularités qui interdisent de négliger son influence dans les rapports de l'offre et de la demande :

— Dans le domaine de la *consommation alimentaire*, une étude de la direction des services financiers du ministère de la défense concluait notamment :

« Il existe quelques fortes divergences dans la composition des consommations alimentaires entre les armées et l'ensemble des ménages. Ainsi, la consommation de viande, conserves de viande et produits de la pêche est plus importante au sein des armées (44,27 % contre 32,42 % en moyenne). Il en va de même pour la branche pain et pâtisserie avec, pour les Armées et l'ensemble des ménages des consommations représentant respectivement 11,73 % et 7,65 % de leur consommation globale. Pour la branche 35, cette différence s'explique dans la mesure où les viandes et conserves de viande sont systématiquement inscrites midis et soirs dans les menus des Armées, ce qui n'est pas vrai pour les ménages.

« A l'inverse, certaines consommations représentent une part moins importante dans la consommation alimentaire globale des armées que dans celle de l'ensemble des ménages. C'est le cas du lait et des produits laitiers avec une moyenne de 5 % pour le Ministère de la Défense contre 13,71 % pour les ménages. Il en est de même pour les conserves avec respectivement 2,03 % contre 4,24 % et les produits alimentaires divers 7,17 % contre 10,72 % . »

— En ce qui concerne les *dépenses d'habillement*, l'excellente thèse de M. Francis Pichet a montré que, pour diverses raisons, seule une minorité d'entreprises répond aux appels d'offres de fournitures, et que parmi celles-ci, certaines deviennent très dépen-

dantes des marchés militaires. Que l'on approuve ou non cette situation est un autre problème. Il faut constater ici que les fournitures militaires assurent le plan de charges de nombreuses entreprises, souvent de taille moyenne, et par conséquent ont une influence directe sur la stabilité de l'emploi.

— Enfin, il faut rappeler que la *localisation géographique* des forces et services joue un très grand rôle. Une étude conduite sur l'impact économique des unités stationnées dans les ports a donné des résultats significatifs à cet égard :

a) Poids des dépenses de la population militaire :

Le poids des rémunérations versées par la Défense peut se mesurer par les chiffres suivants donnés à titre d'exemple :

Cherbourg : 50 % de la masse salariale totale ;

Brest : 25 % du revenu global,

c'est-à-dire qu'en gros un *salaire* sur deux (Cherbourg), un *habitant* sur quatre (Brest) tire ses ressources des armées ;

b) Poids des dépenses des organismes militaires :

Seule une fraction des dépenses des organismes militaires (unités et services) profite à l'industrie ou au commerce local. L'étude en a fait ressortir l'importance variable selon les secteurs économiques et les organismes des quatre ports, forte pour les travaux publics et le bâtiment (plus de 60 %) et l'alimentation (50 % à 60 %), elle diminue pour les fournitures, notamment celles de matériel technique et industriel.

#### 4. — Les études entreprises et les résultats espérés.

##### 4.1. — LES AXES D'ÉTUDE ACTUELS

Un arrêté du 6 mai 1980 a confié à la Direction des services financiers la responsabilité de mener un certain nombre de travaux sur l'analyse économique des dépenses militaires, en vue, notamment, de parvenir à une présentation économique du budget du Ministère.

Une cellule d'études, instituée à cet effet, a été mise en place à la Direction des services financiers au mois de juin 1980.

L'objet de ces recherches consiste à mesurer et analyser l'incidence des dépenses du Ministère sur l'activité des différents secteurs de l'économie nationale.

La démarche retenue se décompose en quatre étapes :

- analyse détaillée des dépenses telles qu'elles ressortent de l'exécution du budget pour l'année 1980 ;
- imputation de ces dépenses pour l'ensemble du budget aux différentes branches d'activité nationale ainsi que les définit l'I. N. S. E. E. dans sa nomenclature d'activité et de produits (100 branches) ;
- calcul d'un ratio représentatif de l'impact direct des achats du Ministère sur l'activité des branches ;
- utilisation d'un modèle économétrique de l'I. N. S. E. E. pour mesurer les effets indirects induits par la diffusion de ces commandes dans l'économie nationale.

En ce qui concerne le budget exécuté de 1980, l'analyse des effets directs arrive à son terme et la mesure des effets induits est actuellement en cours.

Moyennant un certain nombre d'hypothèses de travail, la même démarche sera entreprise pour le budget de 1982, dès que les informations nécessaires seront disponibles. Un traitement informatique du projet de budget a été mis en place à cet effet.

#### 4.2. — L'ORIENTATION DES ÉTUDES

En ce qui concerne les problèmes liés à l'*incidence des dépenses de défense sur l'économie*, les études entreprises par le département paraissent être engagées dans la bonne voie : elles progressent régulièrement, et chaque étape franchie comporte des contrôles de cohérence indispensables pour garantir la validité des hypothèses.

Il sera nécessaire d'aller encore plus loin, dans la finesse de l'analyse, si l'on veut mettre en relief les véritables conséquences, sur le plan général et sur le plan régional, des décisions prises en matière d'implantation des forces, de marchés industriels, etc. En particulier, il serait souhaitable de prendre en compte non seulement le premier niveau de réalisation des commandes, mais aussi les sous-traitances auxquelles ces commandes donnent lieu.

Mais un autre sujet d'étude, tout aussi intéressant, pourrait être développé : il s'agit de l'*incidence de l'économie sur les dépenses de défense*, c'est-à-dire, pour utiliser un terme très courant, de l'incidence des conditions économiques générales sur le pouvoir d'achat des armées.

Ce sujet est particulièrement important en période de préparation d'une loi de programmation. La loi de 1976 avait formulé des perspectives de croissance des crédits militaires reposant elles-mêmes sur des hypothèses économiques, en particulier sur une érosion monétaire de 7 %.

Or cette dernière hypothèse s'est révélée fausse — ce qui n'est pas surprenant dans la conjoncture récente et actuelle — mais en outre *inégalement fausse selon la nature des dépenses*. Pour considérer les faits de haut, on peut dire que le titre III (soldes, carburants, fonctionnement) a davantage souffert que les fabrications et constructions du titre V de l'écart entre les prévisions et la réalité.

L'idéal serait bien entendu de fixer des objectifs en termes purement physiques. Mais votre rapporteur au nom de la Commission des Finances ne pense pas que le budget de la défense, quelle que soit l'importance de son objet, puisse recevoir une garantie absolue de maintien du pouvoir d'achat, quelles que soient les conditions économiques d'environnement.

Aussi, comme en bien des domaines, paraît-il souhaitable de rechercher un moyen terme, permettant au Gouvernement et au Parlement de définir et d'approuver une politique de défense en des termes tels que l'évolution des choses ne la vide pas de toute substance.

Des études ont été conduites à la Délégation générale pour l'armement afin de suivre l'évolution du coût des facteurs de production de l'industrie d'armement. Ce travail, très intéressant, devrait être étendu aux principaux éléments de coûts correspondant aux dépenses du titre III.

QUATRIEME PARTIE

**MODIFICATIONS APORTEES  
PAR L'ASSEMBLEE NATIONALE**

Le tableau ci-dessous résume les mouvements de crédits opérés par l'Assemblée Nationale, sur amendements présentés par le Gouvernement :

	AUTORISATIONS de programme.	CREDITS de paiement.	NUMERO de l'amendement.
	(En millions de francs.)		
Article 44, paragraphe II, titre III .....		Réduction : 30 Majoration : 73,9	185 163
Article 45 :			
Titre V .....	Réduction : 144,1 Réduction : 30	Réduction : 73,9	164 186
Titre VI .....	Majoration : 30	Majoration : 30	187

On constate que ces mouvements se ramènent à :

1° Une majoration de 73,9 millions de francs en crédits de paiement sur le titre III, gagée par une réduction sur le titre V de 144,1 millions de francs en autorisations de programme et 73,9 millions de francs en crédits de paiement ;

2° Une majoration de 30 millions de francs intéressant le titre VI, en autorisations de programme et crédits de paiement, gagée par des réductions de 30 millions de francs en autorisations de programme sur le titre V et 30 millions de francs de crédits de paiement sur le titre III.

Les raisons de ces modifications sont rappelées ci-dessous :

**Première opération.**

La majoration demandée est destinée au financement de mesures en faveur des appelés (157,2 millions de francs).

	(En francs.)
Attribution d'une indemnité de service en campagne aux appelés de l'armée de terre.....	90 000 000
Octroi aux appelés d'un voyage gratuit supplémentaire par an.....	16 200 000

(En francs.)

Attribution d'une indemnité de perte au change aux appelés des forces françaises en Alle- magne .....	15 500 000
Octroi aux appelés des forces françaises en Alle- magne de la gratuité totale des voyages sur le réseau allemand.....	12 000 000
Revalorisation de 50 % des dotations d'entretien des casernements des forces françaises en Allemagne .....	23 500 000

Elle est partiellement compensée sur le titre III, à hauteur de 83 300 000 F.

La compensation complémentaire (73,9 millions de francs) est réalisée sur le titre V par amendement de l'article 45.

L'essentiel de la réduction porte sur le chapitre 53-71 de la section Forces terrestres (fabrications d'armement).

### **Deuxième opération.**

La majoration intéresse le chapitre 66-50 du titre VI de la Section commune.

En vue d'alléger les charges supportées par les collectivités locales pour la construction des immeubles mis à la disposition de la gendarmerie, il est proposé d'accorder à celles-ci des subventions en capital qui seront inscrites au budget du Ministère de la Défense et qui accompagneront un effort d'autofinancement à réaliser par les collectivités elles-mêmes. L'octroi de ces subventions aura pour double effet d'alléger les annuités d'amortissement d'emprunts à verser chaque année, et de permettre l'accès aux prêts les plus favorables de la Caisse des dépôts et consignations et des caisses d'épargne. La participation de l'Etat permettra de prendre en charges, plus particulièrement, la partie des travaux concernant les locaux affectés aux tâches techniques (armurerie, garages, bureaux).

La réduction est opérée en autorisations de programme sur le chapitre 55-81 Section commune (infrastructure interalliée) et en crédits de paiement sur le chapitre 37-95, toujours de la Section commune.

## CONCLUSION

Au moment de donner un avis d'ensemble sur le projet de budget pour 1982, votre rapporteur, au nom de la Commission des Finances, doit faire état de sentiments partagés :

Si l'on s'en tient aux chiffres, le projet qui vous est présenté comporte, comme on l'a souligné à de multiples reprises, d'importants points de continuité par rapport aux budgets des années précédentes.

En particulier, la confirmation de l'intérêt porté à l'arme nucléaire stratégique conduit à un jugement favorable.

Le maintien de l'effort d'études, notamment des études amont, la poursuite des programmes majeurs des trois armées, les mesures, dont le détail vous est présenté par ailleurs, en faveur des appelés ou de la gendarmerie, sont autant d'éléments dont on doit apprécier la réalité et la signification.

Mais en contraste avec ces domaines de continuité, et même sur certains points d'accentuation, d'une politique que nous avons cru et que nous croyons bonne, nous relevons des mesures inquiétantes ou franchement mauvaises :

Le budget de la défense augmente, pour la première fois, nettement moins que l'ensemble des autres budgets des départements « civils ». *Il est difficile de ne pas voir dans ce fait la traduction d'une révision des priorités.*

L'incidence n'en est pas encore sensible, mais avec l'érosion monétaire croissante, l'inflation des soldes et des charges sociales, et l'évolution du coût de l'énergie, les mécanismes sont déjà en place qui pourraient aboutir à l'amputation du pouvoir d'achat des armées.

Un moratoire d'une année avant la discussion de la nouvelle loi de programmation, c'est au moins la confirmation que les problèmes de défense ne sont pas au premier rang des soucis du Gouvernement.

La très nette réduction de la dotation de l'arme nucléaire tactique conduit enfin à la même question : la volonté affirmée de doter le pays des moyens militaires de son indépendance est-elle réalité ou apparence ?

**L'insistance en faveur des forces nucléaires stratégiques est-elle un alibi, choisi en raison de sa valeur symbolique ?**

**Il n'est pas d'usage dans cette Assemblée de se prononcer en fonction d'intentions supposées, même si des arguments précis rendent plausibles ces suppositions.**

**Mais il est toutefois loyal envers le Gouvernement et envers le pays de montrer les risques aujourd'hui, de vérifier plus tard si les actes suivent les paroles et, si nécessaire, de dénoncer un jour les manquements.**

**Pour le moment, prêtant au nouveau pouvoir la bonne foi qui lui est due, nous recommanderons à nos collègues de voter le projet de budget militaire pour 1982, dans la forme adoptée par l'Assemblée Nationale.**

## DISPOSITIONS SPECIALES

### Article 45.

*Mesures nouvelles. — Dépenses en capital des services militaires.*

#### **Texte :**

I. — Il est ouvert au Ministre de la Défense, pour 1982, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des autorisations de programme ainsi réparties :

Titre V. — Equipement .....	72 112 450 000 F
Titre VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat .....	185 500 000 F
	<hr/>
Total .....	72 297 950 000 F

II. — Il est ouvert au Ministre de la Défense, pour 1982, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des crédits de paiement ainsi répartis :

Titre V. — Equipement .....	18 580 820 000 F
Titre VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat .....	143 500 000 F
	<hr/>
Total .....	18 724 320 000 F

*Commentaire.* — Cet article récapitule les crédits afférents aux mesures nouvelles concernant les dépenses en capital des services militaires.

# ANNEXES



# ANNEXE N° 1

## TITRES V ET VI

### SECTION COMMUNE

Répartition et évolution des crédits par chapitre.

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENT			
	1981	1982	Différence.		1981	1982	Différence.	
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)		(En millions de francs.)		(En pourcentage.)	
<b>I. — Services relevant de la délégation générale pour l'armement.</b>								
<b>Titre V. — EQUIPEMENT</b>								
<i>Etudes et recherches.</i>								
51-71 D. G. A. Recherches et développements.....	1 639	1 916,5	+ 277,5	+ 16,9	1 209	1 422,5	+ 213,5	+ 17,6
51-88 Etudes spéciales. — Atome.....	4 480	5 767	+ 1 287	+ 28,7	4 460	5 606	+ 1 146	+ 25,7
51-89 Etudes spéciales. — Engins.....	5 755	6 287	+ 532	+ 9,2	4 459	5 393	+ 934	+ 20,9
51-92 Armement nucléaire tactique.....	865	848	— 17	— 2	866	735	— 131	— 15,1
<i>Investissements techniques et industriels.</i>								
52-71 D. G. A. — Investissements techniques et industriels .....	572	590,5	+ 18,5	+ 3,2	533	358,5	— 174,5	— 32,7
<b>Titre VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT</b>								
<i>Equipements administratifs et divers.</i>								
67-10 Subventions aux organismes sous tutelle.....	149	148,5	— 0,5	— 0,3	150	149,5	— 0,5	— 0,3
<b>Total Section commune D. G. A.....</b>	<b>13 460</b>	<b>15 557,5</b>	<b>+ 2 097,5</b>	<b>+ 15,6</b>	<b>11 677</b>	<b>13 664,5</b>	<b>+ 1 987,5</b>	<b>+ 17</b>

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENT			
	1981	1982	Différence.		1981	1982	Différence.	
	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)
<b>II. — Section commune hors D. G. A.</b>								
Titre V. — EQUIPEMENT								
<i>Etudes et recherches.</i>								
51-90 DIR. C. E. N. — Etudes spéciales.....	1 423	1 620	+ 197	+ 13,8	1 200	1 427	+ 227	+ 18,9
<i>Fabrications.</i>								
53-61 Service de santé. — Matériel.....	72,2	62,3	— 9,9	— 13,7	70	58,3	— 11,7	— 16,7
53-91 Organismes interarmées. — Matériel.....	368	543	+ 175	+ 47,5	303,5	390,3	+ 86,8	+ 28,6
<i>Infrastructure logistique.</i>								
54-61 Service de santé. — Infrastructure.....	73,8	42,7	— 31,1	— 42,1	134	104,7	— 29,3	— 21,9
54-80 S. D. E. C. E. — Equipement .....	65	70	+ 5	+ 7,7	62	68	+ 6	+ 9,7
54-81 Subvention au service des essences pour travaux de premier établissement.....	3	3,3	+ 0,3	+ 10	2	3,3	+ 1,3	+ 65
54-82 Acquisitions immobilières .....	0,2	0,2	»	»	0,2	0,2	»	»
54-91 Construction de logements militaires.....	131	151	+ 20	+ 15,3	130	143	+ 13	+ 10
54-92 Organismes interarmées. — Infrastructure.....	153,1	217	+ 63,9	+ 41,7	125,6	143,7	+ 18,1	+ 14,4
<i>Infrastructure O. T. A. N.</i>								
55-81 Infrastructure interalliée. — Travaux.....	80	110	+ 30	+ 37,5	60	60	»	»
Titre VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ETAT								
<i>Equipements culturel et social.</i>								
66-20 Subventions d'équipement social au profit de l'institution de gestion sociale des armées.....	10,7	6	— 4,7	— 43,9	10,7	6	— 4,7	— 43,9
66-50 Participation à des travaux d'équipement civils intéressant la collectivité militaire.....	»	1	+ 1	»	»	1	+ 1	»
Total Section commune hors D. G. A...	2 380	2 826,5	+ 446,5	+ 18,8	2 098	2 405,5	+ 307,5	+ 14,7
Total Section commune.....	15 840	18 384	+ 2 544	+ 16,1	13 775	16 070	+ 2 295	+ 16,7

# ANNEXE N° 2

## TITRE V

### SECTION AIR

Répartition et évolution des crédits par chapitre.

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENT							
	1981	1982	Différence.		1981	1982	Différence.					
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)		(En millions de francs.)		(En pourcentage.)					
<i>Etudes.</i>												
51-71 Constructions aéronautiques.....	2 627	3 030	+	403	+	15,3	1 907	2 470	+	563	+	29,5
<i>Investissements techniques et industriels.</i>												
52-71 Constructions aéronautiques.....	220	260	+	60	+	27,3	169	210	+	41	+	24,3
<i>Fabrications.</i>												
53-41 Matériel du commissariat de l'air.....	350	390	+	40	+	11,4	320	330	+	10	+	3,1
53-51 Armement et munitions.....	1 256	1 520	+	264	+	21	810	1 100	+	290	+	35,8
53-52 Matériel au sol.....	230	285	+	55	+	23,9	240	260	+	20	+	8,3
53-71 Electronique.....	1 294	1 505	+	211	+	16,3	929	1 080	+	151	+	16,2
53-72 Matériel aérien.....	11 063	11 730	+	667	+	6	6 815	7 730	+	915	+	13,7
<i>Infrastructure.</i>												
54-61 Travaux et installations.....	759	1 057	+	298	+	39,3	595	768	+	173	+	29,1
54-62 Acquisitions immobilières.....	1	3	+	2	+	200	5	2	-	3	-	60
Total .....	17 800	19 800	+	2 000	+	11,2	11 790	13 950	+	2 160	+	18,3

# ANNEXE N° 3

## TITRE V

### SECTION FORCES TERRESTRES

Répartition et évolution des crédits par chapitre.

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENT							
	1981	1982	Différence.		1981	1982	Différence.					
	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)				
<i>Etudes.</i>												
51-71 Matériels d'armement.....	1 292	1 367,7	+	75,7	+	5,9	910,8	1 033	+	122,2	+	13,4
<i>Fabrications.</i>												
53-41 Habillement, campement, couchage, ameublement.	894,2	990	+	95,8	+	10,7	849,9	929	+	79,1	+	9,3
53-71 Fabrications d'armement.....	13 395	14 991,9	+	1 596,9	+	11,9	8 281,2	9 841,2	+	1 560	+	18,8
53-91 Matériels divers.....	354,8	378,9	+	24,1	+	6,8	319	377,7	+	58,7	+	18,4
<i>Infrastructure.</i>												
54-51 Infrastructure des services.....	235,5	254,9	+	19,4	+	8,2	204	246,5	+	42,5	+	20,8
54-61 Infrastructure opérationnelle et de stationnement.	1 476,5	1 604,4	+	127,9	+	8,7	1 140,1	1 321,2	+	181,1	+	15,9
54-62 Acquisitions immobilières.....	52	30	-	22	-	42,3	30	36,9	+	6,9	+	23
<b>Total .....</b>	<b>17 700</b>	<b>19 617,8</b>	<b>+</b>	<b>1 917,8</b>	<b>+</b>	<b>10,8</b>	<b>11 735</b>	<b>13 785,5</b>	<b>+</b>	<b>2 050,5</b>	<b>+</b>	<b>17,5</b>

# ANNEXE N° 4

## TITRE V

### SECTION MARINE

Répartition et évolution des crédits par chapitre.

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENT							
	1981	1982	Différence.		1981	1982	Différence.					
	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)				
<i>Etudes.</i>												
51-71 Armement et prototypes.....	1 211,5	1 405	+	193,5	+	16	1 182	1 335	+	153	+	12,9
<i>Fabrications.</i>												
53-41 Habillement, couchage, casernement.....	127	145	+	18	+	14,2	125	135	+	10	+	8
53-51 Aéronautique navale. — Matériel de série.....	1 205,5	1 723	+	517,5	+	42,9	1 818	1 554	—	264	—	14,5
53-61 Equipement des transmissions.....	108	125	+	19	+	17,9	104	110	+	6	+	5,8
53-71 Constructions neuves de la flotte.....	7 844,15	8 250	+	405,85	+	5,2	4 893,15	6 849	+	1 955,85	+	40
53-72 Munitions et engins.....	991	1 195	+	204	+	20,6	830	960	+	130	+	15,7
53-73 Equipement militaire .....	153	220	+	67	+	43,8	159	170	+	16	+	10,4
<i>Infrastructure.</i>												
54-41 Commissariat de la marine.....	29	34,5	+	5,5	+	19	27	29,5	+	2,5	+	9,3
54-51 Bases de l'aéronautique navale.....	69,5	79,6	+	10,1	+	14,5	69,5	79,6	+	10,1	+	14,5
54-61 Travaux maritimes .....	281,5	309,85	+	28,35	+	10,1	255,5	265,65	+	10,15	+	4
54-62 Acquisitions immobilières .....	1,85	3,3	+	1,45	+	78,4	1,85	2,5	+	0,65	+	35,1
<b>Total .....</b>	<b>12 020</b>	<b>13 490,25</b>	<b>+</b>	<b>1 470,25</b>	<b>+</b>	<b>12,2</b>	<b>9 460</b>	<b>11 490,25</b>	<b>+</b>	<b>2 030,25</b>	<b>+</b>	<b>21,5</b>

# ANNEXE N° 5

## TITRE V

### SECTION GENDARMERIE

#### Répartition et évolution des crédits par chapitre.

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENT			
	1981	1982	Différence.		1981	1982	Différence.	
	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)
<i>Fabrications.</i>								
53-51 Matériel .....	376,5	413,6	+ 37,1	+ 9,8	347,5	412,3	+ 64,8	+ 18,6
53-52 Habillement, couchage, ameublement .....	51,5	63,4	+ 11,9	+ 23,1	51,5	61,5	+ 10	+ 19,4
<i>Infrastructure.</i>								
54-51 Acquisitions immobilières .....	602	673	+ 71	+ 11,8	526	576,2	+ 50,2	+ 9,5
<b>Total .....</b>	<b>1 030</b>	<b>1 150</b>	<b>+ 120</b>	<b>+ 11,6</b>	<b>925</b>	<b>1 050</b>	<b>+ 125</b>	<b>+ 13,5</b>